



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrat Engagements Quartiers 2030

Vallée Sud-Grand Paris

Ville de Châtenay-Malabry

Quartier « Cité jardin »



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



Sommaire

| | |
|--|-----|
| ▪ L'édito | 39 |
| Les enjeux du contrat ville 2024-2030 | 59 |
| Engagement quartiers 2030 | 89 |
| ¶ | |
| I. → Contexte sociodémographique des territoires | 99 |
| A. → Portrait des territoires et démographie | 99 |
| B. → Profil socio-économique des habitants par quartier | 109 |
| C. → Caractéristiques démographiques : | 119 |
| D. → Caractéristiques socio-économiques : | 119 |
| II. → Grands axes de l'évaluation du contrat ville 2015-2022 | 129 |
| A. → Cohésion sociale | 129 |
| B. → Emploi et insertion professionnelle | 149 |
| C. → Cadre de vie et renouvellement urbain | 149 |
| III. → Priorités nationales, départementales et locales | 159 |
| A. → Priorités nationales | 159 |
| B. → Priorités départementales | 159 |
| • → Éducation | 159 |
| • → Emploi et insertion professionnelle | 159 |
| • → Égalité femmes-hommes | 169 |
| • → Santé | 169 |
| • → Sport et culture | 169 |
| C. → Priorités municipales et territoriales | 179 |
| IV. → Les axes et les thématiques prioritaires du contrat ville 2024-2030 | 189 |
| 1. <i>Axe émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation</i> | 199 |
| 1.1. Éducation | 199 |
| 1.2. Santé | 229 |
| 1.3. Accès aux droits et équipements de services | 239 |
| 2. <i>Axe développement économique et emploi</i> | 249 |
| 2.1. Accompagnement des jeunes et adultes les plus éloignés | 249 |
| 3. <i>Axes Tranquillité et sécurité publique</i> | 259 |
| 3.1. Gestion Urbaine et Sociale de Proximité | 259 |
| 3.2. Prévention médiateur social des quartiers | 269 |
| 3.3. Sécurité CLSPD/CLS et Politique de la Ville | 279 |
| 3.4. Volet Judiciaire de la Maison de la Justice et du Droit | 289 |
| 4. <i>Axe Transition Ecologique et Energétique</i> | 299 |
| 4.1. Programme de rénovation urbaine et transition écologique et énergétique | 299 |
| 5. <i>Axes Transversaux</i> | 319 |
| 5.1. Actions favorisant les droits et à l'égalité entre femmes et les hommes | 319 |
| 5.2. Accompagnement des populations vulnérables | 329 |
| 5.3. Les Jeux Olympiques et Paralympiques | 329 |
| 6. <i>Thématiques complémentaires</i> | 339 |
| 6.1. Cadre de Vie | 339 |
| 6.2. Lutte contre toutes discriminations | 349 |
| 6.3. Participation des habitants | 359 |
| V. → Gouvernance et participation citoyenne | 369 |
| A. → Stratégie de pilotage et de suivi du contrat Engagements quartiers 2030 | 369 |
| B. → Modalités de financement | 379 |
| C. → Processus d'évaluation | 379 |
| D. → Signatures des partenaires | 379 |
| VI. → Annexes | 389 |
| Annexe 1° : engagement par partenaire | 399 |
| Annexe 2° : cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2023 | 409 |



Les actions résolues menées dans le cadre des précédents contrats de ville par les partenaires de la politique de la ville, ont permis d'amorcer une transformation progressive des quartiers prioritaires que nous devons poursuivre ensemble.

Le présent contrat « Engagements Quartiers 2030 » est le fruit d'une construction commune, visant à fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, trois quartiers de Colombes sont pleinement concernés par les engagements de ce contrat : les Fossés-Jean, le Petit-Colombes et Audra-les Musiciens.

Une ambition dans la continuité des premiers contrats

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'inscrit dans la continuité de la précédente génération de contrats, entrés en vigueur en 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville répond à des obligations légales concernant le nombre d'habitants et le niveau de revenu médian.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est conclu entre l'Etat d'une part et les communes ainsi que les établissements publics territoriaux concernés, d'autre part. Les départements et les régions sont également signataires. D'autres acteurs sont invités à se joindre à ces contrats, comme les bailleurs sociaux, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer une contractualisation efficace des objectifs fixés pour nos territoires.

Notre ambition est de créer des dispositifs et des actions pragmatiques en faveur des habitants de ces quartiers tout en développant ceux déjà existants, dans l'optique d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens. L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la pratique du sport, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore au logement sont autant de défis à relever dans ces quartiers. Mes services sont pleinement mobilisés pour répondre à ces exigences.

Engagements Quartiers 2030 : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

Pour ces nouveaux contrats, les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été actualisés au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit des financements sur 3 ans formalisés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction et d'assurer une évaluation approfondie pour, si nécessaire, réajuster ces projets. A ce titre, un point d'étape de la mise en œuvre et de l'impact des dispositifs, pourra être fait en 2027, afin notamment de prendre en compte les retours des habitants.

Notre volonté est de partir des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et d'engager une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

Je suis convaincu que notre démarche collective fera converger toutes les bonnes volontés de notre territoire pour rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'engagement de la commune dans la Politique de la Ville pour ses habitants : un nouveau Contrat d'Engagements de développement Social Urbain innovant pour accompagner les quartiers prioritaires et la rénovation urbaine de la Cité Jardin

■ Rappel du contexte de la Politique de la Ville à Châtenay-Malabry

■ Depuis 1995, la Ville de Châtenay-Malabry mène avec détermination une politique volontariste dont les objectifs affirmés sont le renforcement de la cohésion territoriale de la commune ainsi que l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. La municipalité, durant ces dernières années, a aussi mené une politique dynamique pour un développement économique et social majeur et pérenne, tout en maîtrisant de multiples services à destination de la population dans les domaines essentiels que sont l'économie, l'emploi, l'éducation, le sport, la culture et les loisirs, l'environnement et le cadre de vie, les mobilités, la sécurité des biens et des personnes et le développement social et urbain.

■ Dans le cadre du précédent Contrat de ville 2014-2022, les actions conduites ont été complémentaires d'un projet urbanistique ambitieux, indispensable au développement harmonieux et durable de la ville de Châtenay-Malabry. Celui est formalisé dans le nouveau programme de renouvellement urbain d'intérêt régional et soutenu par l'ANRU. Cette opération de transformation urbaine historique pour la Ville de Châtenay-Malabry souligne un nouvel enjeu majeur. En effet, cette évolution nécessitera une politique territoriale de développement social urbain innovante à formaliser dans le Contrat des Engagements quartiers 2030, notamment « des politiques pour faire et vivre ensemble ».

Les procédures spécifiques qui accompagnent depuis 1995 ces « enjeux de territoire » ont permis d'agir, d'accompagner la préparation de la transformation manifeste des quartiers prioritaires et d'apporter une amélioration notoire du quotidien et de l'environnement des habitants de nos quartiers :

- *En favorisant la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine, ainsi que la mixité de leur composition sociale. Elles veillent à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre d'habitat et commerciale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;*
- *En agissant pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par des politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*
- *En agissant pour l'éducation, la prévention, la réussite, en permettant l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*
- *En développant la prévention santé et l'accès aux soins pour tous par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques.*

○ La Ville de Châtenay-Malabry a initié et s'est impliquée, avec l'ensemble de ses partenaires (institutions, bailleurs sociaux, associations) dans les différents dispositifs de contractualisation menés sur le plan national contribuant à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés :

- *Le Réseau d'Education Prioritaire*
- *Le Contrat Local de Sécurité*
- *La Maison de Justice et du Droit*
- *Le Programme de Réussite Educative innovant*

- *L'Atelier Santé Ville*
- *L'Association Insertion Développement Social Urbain (IDSU)*
- *L'Espace famille*
- *La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)*
- *Le Cinéma Le Rex*
- *Le Conseil citoyen.*

Elle favorise également, avec sa politique pour la transition écologique, le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et la lutte contre la précarité énergétique. Dans le cadre des nouveaux dispositifs de la Politique de la Ville, elle intégrera l'ensemble des actions en cours dans un nouveau contrat de territoire, tout en élaborant pour son développement « un contrat social innovant pour le vivre ensemble » sur les quartiers délimités dans la nouvelle géographie prioritaire.

○ La stratégie du nouveau Contrat de Ville s'inscrit dans le cadre républicain et contribue à la réduction des inégalités et à l'amélioration de la qualité de vie de chacun. Sa finalité est d'affirmer les principes suivants :

- *La cohésion territoriale (intégrer les quartiers prioritaires dans une dynamique communale sans effet de stigmatisation) ;*
- *Une politique d'ensemble pour briser les mécanismes de ségrégation, l'équité (une réponse adaptée à des besoins différents) ;*
- *La mise en œuvre de politiques publiques, le renforcement des institutions du droit commun, afin de soutenir les familles sans se substituer à elles ;*
- *La mise en œuvre d'un programme d'actions territoriales (EPT Vallée Sud – Grand Paris) pour la ville durable et le renouvellement des équipements et infrastructures améliorant la qualité de vie et la performance environnementale ;*
- *Une meilleure territorialisation de la politique d'emploi ; réduire l'écart de taux de chômage entre les quartiers prioritaires et les autres territoires ; un appui à la création d'entreprise et aux initiatives pour l'emploi ;*
- *La démocratie participative : les habitants des quartiers, acteurs du changement, au sein du Conseil Citoyen ;*
- *Renforcer les actions de lutte contre toutes discriminations.*

Ce Contrat est conclu pour la période 2024-2030. Il représente à la fois une reconnaissance du travail accompli par la Commune et constitue un élément essentiel à la poursuite et à la réussite des actions entreprises. Il a pour objet de déterminer le cadre d'un travail partenarial toujours plus efficace sur le terrain et d'apporter des financements à la mesure des besoins, pour permettre aux différents collaborateurs de conjuguer leurs efforts de manière concertée.

Les nouveaux enjeux du Contrat des Engagements 2024-2030

○ Rappel de la démarche de renouvellement de la contractualisation par la Ville de Châtenay-Malabry et son opérateur délégué l'association IDSU

■ La poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la Politique de la Ville, en lien étroit avec le droit commun, semble toujours aussi nécessaire à la conduite de politiques publiques volontaristes dans une future contractualisation devant pouvoir approfondir les actions dans les domaines prioritaires.

Une étude réalisée en 2022 permet de se positionner aujourd'hui dans une démarche de contrat de territoire innovant pour la ville de Châtenay-Malabry et ses habitants.

■ La Politique de la Ville n'est pas une politique sectorielle, traitant de domaines thématiques ou géographiques particuliers. Elle est conçue comme une démarche transversale, mobilisant ou fédérant les différentes politiques publiques dans le traitement des inégalités sociales et urbaines.

Les enjeux transversaux qui suivent doivent donc être entendus comme les éléments d'un projet global pour lesquels il convient de définir, en même temps que les objectifs prioritaires et opérationnels, ce qui est attendu des politiques de droit commun et la plus-value apportée par la Politique de la Ville, à partir des enjeux partagés, sectoriels et territoriaux, qui supposent une conjonction concertée de l'intervention de la puissance publique.

○ **L'habitat : accompagner le projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin avec un nouveau Contrat de Ville 2024 – 2030**

Depuis 2015, la Ville et le propriétaire des logements de la Cité Jardin, Hauts-de-Seine Habitat puis Hauts-de-Bièvre Habitat, ont lancé des diagnostics du patrimoine bâti et paysager, puis fait appel à des urbanistes, tout en concertant régulièrement la population de la Cité Jardin, afin de répondre au besoin urgent de rénovation des logements.

Le projet communal a à cœur de mettre l'humain au centre de cette rénovation. Le projet est mené pour ses habitants et pour leur offrir de meilleures conditions de vie, certains logements étant à la limite de l'insalubrité. Le projet municipal, fondé sur les besoins des habitants du quartier, est le résultat de plusieurs études urbaines et architecturales et d'un travail commun mené avec l'ensemble des services de l'Etat.

Ce projet a ainsi la particularité d'arriver à allier, de manière équilibrée, l'ambition d'offrir des conditions de vie décentes, répondant aux normes actuelles des logements, de maintenir le bien-vivre ensemble pour les habitants et d'y intégrer une ambition architecturale pour préserver l'histoire urbaine de ce quartier.

○ **L'ambition du projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin est ainsi de :**

- *Préserver l'entité esthétique de la Cité Jardin tout en modernisant le parc de logements ;*
- *Poursuivre l'histoire du logement social et de la mixité sociale dans le contexte de pittoresque urbain des Cités Jardins et de la préservation des espaces verts ;*
- *Redynamiser le quartier en faisant du projet de rénovation lui-même un vecteur de création de valeur culturelle et économique ;*
- *Renouveler l'offre de services publics ;*
- *Affirmer les engagements environnementaux et bas-carbone tant dans le neuf que dans la rénovation ;*
- *Favoriser la mixité sociale par :*

- *La mise en place d'une convention d'attribution ville/inter-bailleurs ;*
- *La diversification des parcours résidentiels ;*
- *La mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain et social ;*
- *Favoriser la rotation dans le parc de logements.*

○ **Les objectifs incontournables de la convention ANRU sont :**

- *Augmenter la diversité de l'habitat ;*
- *Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel économique ;*
- *Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;*
- *Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;*
- *Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;*
- *Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité, prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et les mutations futures.*

○ **L'emploi :**

Le taux de chômage des habitants du quartier politique de la ville est de 20.9%, soit 2 fois plus important que la moyenne de la commune et il est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, l'accès à un emploi est l'un des principaux leviers d'émancipation des citoyens.

La mobilisation des acteurs autour d'une stratégie globale ambitieuse pour la sécurisation des parcours professionnels des habitants des quartiers est nécessaire. Elle implique aussi bien les acteurs des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, que ceux de la Politique de la Ville. C'est dans ce contexte que nous nous inscrivons pleinement au Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ), l'objectif étant le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : accompagnement des « invisibles », aide à la création d'entreprise, accès aux formations diplômantes et à l'alternance, lutte contre les inégalités de toutes sortes, etc.

○ **La transition écologique et énergétique : « fonds vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU**

Ce projet proposera, dans ses différents aspects (architecture, aménagements, espaces verts, mode constructif...), des innovations en mettant en œuvre de nouveaux services, nouveaux espaces, nouveaux bâtiments qui généreront un bénéfice environnemental indéniable en comparaison aux solutions existantes.

Ces innovations seront frugales et sociales. Frugales, par la capacité ingénieuse du projet à trouver des solutions efficaces dans un contexte urbain, économique et social difficile, en optimisant les moindres ressources. Les innovations seront sociales par l'implication d'un grand nombre d'acteurs de la société civile pour répondre aux besoins sociaux de plus en plus nombreux.

○ **L'éducation, la transmission et l'émancipation pour tous :**

Le projet de vie et l'autonomie pour tous à travers la promotion de l'éducation repose sur les priorités suivantes : soutien à la jeunesse, accès à la culture, au sport, au programme de réussite éducative (cité éducative), accès aux soins et à la santé, accès aux droits, promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté, favoriser la mixité des publics et promotion de l'égalité femmes/hommes.

La cohésion sociale : il s'agit de prendre en considération les attentes exprimées par les habitants et de les intégrer dans une démarche interactive dépassant les représentations sociales pour leur assurer une véritable reconnaissance démocratique individuelle et collective, basée sur la responsabilité de chacun.

Il s'agit également de promouvoir, en l'articulant avec les politiques sectorielles et institutionnelles, un maillage de l'offre d'accompagnement des différentes composantes de la population châtenaisienne (familles, jeunes, personnes âgées, associations, communautés...). Cela aussi bien dans les domaines du dépistage et de la prévention, de la culture, de l'enseignement et de l'éducation que dans celui de la santé, des loisirs et du sport. Il s'agit ensuite de favoriser l'accès aux services publics.

○ **La prévention santé :**

Mener des actions de prévention santé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et l'Espace Prévention Santé, instaurer une politique globale et cohérente de prévention, notamment en direction des jeunes et des familles.

- *Mise à disposition de documentation et de communication dans les structures de proximité.*
- *Développer l'accès à l'information et aux droits auprès des habitants.*
- *S'inscrire et agir dans le cadre des schémas régionaux de Prévention Santé (SRP), d'Organisation de Soins (SROS), d'organisation Médico-Sociale (SROM)*
- *Agir dans le cadre de la prévention de la santé mentale du Contrat Local de Santé Mentale (CLSM de Châtenay-Malabry).*
- *Accompagner le public vulnérable et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.*

○ **La prévention et la sécurité :**

La tranquillité et la sécurité publique : il s'agit d'abord de veiller à ce que soit assurée la sécurité quotidienne des personnes et des biens, qui constitue la première mission de l'Etat, un droit pour chaque citoyen et une composante essentielle de l'ordre social. Elle repose sur un juste équilibre entre la police et la justice, entre la prévention et la répression. La politique locale de sécurité doit privilégier le civisme comme axe de prévention, la proximité comme objectif de redéploiement de la police et l'efficacité comme but des actions conjointes de l'ensemble des services de l'Etat. La conjonction des différentes actions vise à faire disparaître les sentiments d'insécurité et d'injustice (prévention, lutte contre les rodéos urbains et les rixes, mise en œuvre de la vidéoprotection).

○ **Lutte contre les discriminations :**

La lutte contre toutes les discriminations sera un objectif transversal du futur Contrat de Ville 2024-2030.

Engagements Quartiers 2030

■ Un périmètre actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

○ **Une ambition dans la continuité des premiers contrats :**

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'inscrit dans la continuité de la précédente génération de contrats, entrés en vigueur en 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville répond à des obligations légales concernant le nombre d'habitants et le niveau de revenu moyen.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est conclu entre l'Etat d'une part et les communes ainsi que les établissements publics territoriaux concernés, d'autre part. Les départements et les régions sont également signataires. D'autres acteurs sont invités à se joindre à ces contrats, comme les bailleurs sociaux, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer une contractualisation efficace des objectifs fixés pour nos territoires.

Notre ambition est de créer des dispositifs et des actions pragmatiques en faveur des habitants de ces quartiers tout en développant ceux déjà existants, dans l'optique d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens. L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la pratique du sport, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore au logement sont autant de défis à relever dans ces quartiers. Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour répondre à ces exigences.

Les actions résolues menées dans le cadre des précédents contrats de ville par les partenaires de la politique de la ville, ont permis d'amorcer une transformation progressive des quartiers prioritaires que nous devons poursuivre ensemble.

Le présent contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est le fruit d'une construction commune, visant à fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, un quartier de Châtenay-Malabry est pleinement concerné par les engagements de ce contrat : la Cité Jardins.

■ Cette nouvelle contractualisation, les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été actualisés au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit la possibilité d'engager des Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour une période de trois ans. Cet outil doit permettre de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction et d'assurer une évaluation approfondie pour, si nécessaire, réajuster ces projets. A ce titre, un point d'étape de la mise en œuvre et de l'impact des dispositifs, pourra être fait en 2027, afin notamment de prendre en compte les retours des habitants.

Notre volonté est de partir des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et d'engager une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

Nous sommes convaincus que notre démarche collective fera converger toutes les bonnes volontés de notre territoire pour rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

B. Profil socio-économique des habitants par quartier

■ Cette partie vise à présenter les données sociodémographiques de chaque quartier. Les statistiques collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire permettent ainsi de déterminer le profil socio-économique des habitants au niveau des quartiers prioritaires en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie, de parentalité, de revenus, d'insertion professionnelle et de logement.

■ Au niveau de la population globale habitant en QPV sur la commune, un premier élément de distinction est sa jeunesse comparée au reste de la ville et à la moyenne nationale.

La part des moins de 25 ans représente 35,5 % de la population du quartier prioritaire Cité Jardins tandis que la moyenne nationale est de 29,3 %. C'est une spécificité du QPV d'autant plus marquante que la ville de Châtenay-Malabry elle-même est une ville jeune, mettant les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat Engagements Quartiers 2030.

Au-delà de la jeunesse, il est à noter l'existence d'enjeux en soutien à la parentalité avec une part de familles monoparentales de 22,4 % qui malgré son augmentation se situe en dessous de la moyenne nationale (23,8 %). Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment au revenu de solidarité active (RSA). **Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins (santé, logement, social, emploi).**

Il convient de souligner les enjeux constants en matière de lutte contre la précarité. Ainsi, le taux de pauvreté du QPV Cité Jardins s'élève à 29,9 % en 2019, en diminution depuis 2014, avec une probable dégradation au vu du contexte social, sanitaire et économique depuis 2020.

L'insertion professionnelle est un défi pour les habitants du QPV à Châtenay-Malabry. En effet, en 2019, le taux de chômage des habitants du QPV est de 20,9 %.

Les habitants sont également confrontés à des défis spécifiques sur le logement. De fait, les habitants du quartier prioritaire sont en quasi-totalité locataires, contrastant encore avec le reste de la commune où le statut d'occupation des ménages est plus équilibré entre propriétaires et locataires. Parmi ces locations, la part de logements sociaux dans le parc locatif est également très importante dans ce quartier puisqu'elle représente plus de 95 % des locations, auprès d'un seul bailleur : Hauts-de-Bièvre Habitat

C. Caractéristiques démographiques

Les statistiques collectées dans cette partie proviennent de l'INSEE, et les résultats sont basés sur calcul de la population différent de celui de la géographie prioritaire.

| | France | Commune | Cité Jardins |
|-------------------------------------|--------|---------|--------------|
| Hommes (%) | 48,4 | 48,1 | 46,4 |
| Femmes (%) | 51,6 | 51,9 | 53,6 |
| Moins de 25 ans (%) | 29,3 | 31,9 | 35,5 |
| Part de familles monoparentales (%) | 23,8 | 18,0 | 22,4 |

Sources : Insee, recensement de la population 2019

| | Commune | Cité Jardins |
|--|---------|--------------|
| Population | 34 170 | 5 481 |
| Nombre de foyers allocataires de la CAF | 6 298 | 1 484 |
| <i>Dont RSA socle</i> | 672 | 243 |
| <i>Dont Prime d'activité</i> | 1 695 | 526 |
| Population couverte par une prestation CAF | 16 108 | 3 246 |
| Demandeurs d'emploi toutes catégories | 2 665 | 676 |
| <i>Femmes</i> | 1 382 | 337 |
| <i>Hommes</i> | 1 283 | 339 |

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

D. Caractéristiques socio-économiques :

| | France | Châtenay-Malabry | Cité Jardins |
|-----------------------------|--------|------------------|--------------|
| Revenu | | | |
| Taux de pauvreté | 14,6 | 11,8 | 29,9 |
| Taux de bas revenus | nd | 18,8 | 45,4 |
| Emploi | | | |
| Taux d'emploi des 15-64 ans | 68,1 | 66,4 | 59,7 |
| <i>Hommes</i> | 70,8 | 72 | 66,3 |
| <i>Femmes</i> | 65,6 | 65,6 | 56,7 |
| Taux de chômage | 8 | 11 | 20,9 |
| Logement | | | |
| Part de logements sociaux | 15,6 | 40,3 | >95 |
| Part de locataires | 39,9 | 55,7 | 95,7 |

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019

SDES, répertoire du parc locatif 2021

II. Grands axes de l'évaluation du contrat ville 2015-2022

Cette deuxième partie permet de mettre en lumière les principaux constats issus de l'évaluation de la précédente génération des contrats de ville. Ces derniers structurent les actions en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle ainsi qu'en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain.

A. Cohésion sociale

- **Accès aux droits**

Bilan global :

- Une plus grande implication des acteurs du droit commun (CAF, CPAM, MDPH, CRAMIF, la CNAV) pourrait faire la différence ;
- Le maillage territorial des permanences peut être encore encouragé, par la participation d'autres acteurs en plus de ceux déjà présents, notamment pour faire face à la dématérialisation des démarches en matière de droit des étrangers qui présente une acuité particulière ; (la Maison de Justice et du Droit propose depuis janvier 2023 davantage de permanences en matière de droit des étrangers pour pallier cette dématérialisation)
- La fracture numérique demeure importante, et corrélativement, le besoin d'inclusion numérique pour les démarches, le besoin d'accompagnement pour le maniement d'outils numériques. Un bilan positif de l'espace numérique Jean Longuet et du cyberspace Espace Famille, centre agréé par la CAF et association à part entière, est toutefois à noter. C'est aujourd'hui une structure qui présente un potentiel de développement et de qualification important (à noter : le projet de lutte contre la fracture numérique est à l'initiative de la politique de la ville et est coorganisé et animé en partenariat avec le centre Lamartine et l'espace numérique de l'IDSU).

Accès à la justice :

- La Maison Justice et Droit (MJD-Point justice), gérée par l'IDSU, présente un bilan positif. Elle concourt à la réduction des inégalités grâce à l'accès à des professionnels du droit (exemple : avocats). Des liens directs se font avec le Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) de Nanterre, ainsi qu'avec le tribunal de proximité d'Antony et le tribunal judiciaire de Nanterre. La sous-préfecture concourt également à l'amélioration des démarches administratives. Enfin, elle est renforcée par un tissu associatif important (exemple : collaboration avec l'association Crésus, CIDFF, ADAVIP...)

Accès à l'alimentation :

- Il faut noter l'existence d'une épicerie sociale et solidaire développée par des bénévoles. Ils sont soutenus par la ville et l'Etat. Néanmoins, la capacité de cette épicerie est plus importante que le public reçu, l'association Bol d'Air n'étant pas une aide alimentaire d'urgence, les liens avec le secours catholique ou populaire ou les autres partenaires de l'aide alimentaire d'urgence sur la commune semblent incompatibles, d'où un enjeu d'orientation des publics.

- **Education et culture :**

Culture :

- Un travail de médiation socioculturelle est réalisé. Il permet à des familles éloignées des pratiques culturelles, l'usage des équipements culturels du département ainsi qu'un accompagnement pour leur proposer des activités culturelles et artistiques ;
- On peut retenir les effets bénéfiques du volet culturel qui a permis de capter un public familial (exemple : organisation d'activités à destination des parents et de leurs enfants) mais aussi de toucher un public jeune (exemple : le concours interculturel d'écriture à destination des élèves du CE2 à la 3ème, ouvrage édité chaque année) ;

- Un travail de mise en réseau des acteurs culturels du territoire pourrait être renforcé.

Programme de Réussite Educative (PRE) :

- De manière positive, il faut noter la mise en place d'une coordination et d'un management efficace des équipes qui accompagnent le public cible et la mise en place d'un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) qui permet un repérage en amont ;
- Un très bon maillage avec les établissements scolaires a été réalisé, l'Education Nationale est mobilisée ;
- La construction de parcours avec des référents de parcours idoines est efficace ;
- Le PRE est centré sur les jeunes et familles du QPV de la Cité-Jardin) ;
- Le PRE renforcera son champ d'action à l'accompagnement des collégiens en lien avec le groupe de prévention des décrocheurs scolaires de l'éducation Nationale ;
- Le PRE restera vigilant dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité et de l'inter culturalité.

Animation socioéducative :

- 4 Lieux d'Ecoute et d'Orientation (LEO), répartis sur la Butte Rouge, accueillent des jeunes de 11 à 17 ans. Ce sont des structures dynamiques qui restent ouvertes tout au long de l'année y compris l'été, ce qui permet un accueil durant les périodes de vacances estivales ;
- Les LEO proposent des activités, en lien avec les équipements structurels de la ville et d'Ile-de-France ; un axe culturel est développé au sein des LEO et la citoyenneté est en filigrane de l'ensemble des actions proposées) ;
- L'appui sur des acteurs novateurs comme la Maison des Sciences est bénéfique ;
- Le développement d'un axe sur les Jeux Olympiques pourrait être intéressant.

- **Accès aux soins et prévention**

Existence d'un Atelier Santé Ville (ASV) :

- Il s'agit d'un outil pour réaliser un diagnostic territorial permanent : il se concentre sur 4 axes : la prévention pour la santé mentale, le développement de l'accès aux droits en santé, la santé des jeunes adolescents et des jeunes adultes et le soutien aux familles ;
- Ces ateliers ont recruté une infirmière de profession, coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS) : le bilan de cette action est positif. Les Contrats Locaux de Santé Mentale (CLSM) peuvent être davantage mobilisés ;
- Autre action bénéfique : l'ASV est une démarche hors les murs qui permet d'aller au-devant des habitants en s'appuyant sur les partenaires. Une présence active et réactive lors d'événements telles que les fêtes de quartier est à noter ;
En matière de coordination médico-psychosociale, le développement de commissions thématiques sur la souffrance psychique, la santé mentale et le handicap est à prolonger en favorisant les partenariats des acteurs concernés ;
- Les ASV ont fédéré les acteurs du territoire afin d'affiner le diagnostic précédent : un CLSM est créé depuis 2022, ainsi qu'une veille « santé mentale » développée par une équipe pluridisciplinaire pour aider les personnes en situation de fragilité ;
- Toutefois, la lisibilité de ces réseaux peut être renforcée. Une remobilisation des acteurs du droit commun (ARS, CPAM, CRAMIF, CNAV, MDPH) doit être encouragée.

- **Lutte contre la délinquance et la radicalisation**

- Une formation aux Valeurs de la République et Laïcité est mise en place, le bilan est positif ;
- Un repérage actif par des médiateurs des difficultés urbaines et sociales, des dysfonctionnements de comportement en direction de tous les publics (jeunes/ adultes) ;
- Toutefois, l'absence de visites à pied de partenaires de l'Etat est regrettée ;
- Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) : entamer une démarche partenariale avec le corps préfectoral ou la DP pourrait lui donner une plus grande efficacité ;

- L'action résultant du Contrat Local de Sécurité Prévention Délinquance (CLSPD) est à pérenniser ainsi que celle du Comité de pilotage de la Cité Jardin QPV.

B. Emploi et insertion professionnelle

Bilan des actions mises en œuvre :

- Un point insertion socioprofessionnel existe au cœur de la Cité Jardins, en contrebas de l'avenue Albert Thomas. Son action fait la différence : il s'inscrit dans une démarche de repérage ;
- La labellisation permet de s'ouvrir à des partenariats d'envergure pour favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion ;
- L'acteur étatique a engagé une démarche de maillage du territoire à l'aide d'un Point d'Insertion socio-professionnelle pour soutenir et accompagner les jeunes en ruptures ;
- Un recours à des adultes-relais permettrait de développer la logique de parcours PRIJ afin d'aller vers la population NEETS.
- Maîtrise de la langue pour favoriser l'accès à l'insertion sociale et professionnelle : une inclusion au sein de l'IDSU des personnes adultes ne maîtrisant pas la langue est à l'œuvre par des cours de français langue étrangère et des ateliers socio linguistiques. L'aboutissement de ces initiatives est positif.

C. Cadre de vie et renouvellement urbain

- **Abattement de la Taxe Foncière sur le patrimoine bâti (TFPB)**

Bailleur Hauts-de-Bievre Habitat : le bailleur renonce à l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB). Malgré tout un partenariat fort existe avec les partenaires de la politique de la ville. et particulièrement la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- **Nouveau programme de renouvellement urbain**

Un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional est en cours à la Cité Jardin : il s'agit d'un projet d'envergure.

Quant à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :

- Il s'agit d'une démarche innovante d'intervention partenariale qui représente une vraie plus value car le dispositif est très complet. Elle concourt à améliorer le développement d'usage du quartier en y associant les bailleurs, les services de l'Etat, de la ville, et les habitants. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et le vivre ensemble ;
- Le GUSP avec son équipe de médiateurs sociaux des quartiers a développé un groupe local de traitement de la délinquance qui invite les partenaires (associations, commerçants, habitants, et les services de la ville, du territoire et de l'Etat). La GUSP a aussi mis en place une cellule de veille de prévention situationnelle et une climatologique (plan neige, plan canicule). Cela permet d'aider les personnes isolées et la population des seniors. Le bilan est positif et l'action est à encourager.

III. Priorités nationales, départementales et locales

A. Priorités nationales

Les nouveaux contrats Engagements Quartiers 2030 doivent permettre de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous des services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc.

B. Priorités départementales

Les priorités départementales émanent notamment des réunions thématiques des 21 et 26 juin 2023, qui ont permis d'associer l'ensemble des partenaires du contrat Engagements Quartiers 2030. Ces réunions participatives ont permis de dégager les priorités départementales suivantes.

- **Éducation**

- a) Accompagnement à la scolarité**

Au cours des réunions de concertation préalables à l'élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030, les orientations suivantes ont pu être dégagées :

- Maintien et développement du modèle des Cités éducatives ;
- Entretien d'un dialogue continu avec les familles ;
- Développement des cordées de la réussite impliquant des établissements de proximité.

- b) Soutien à la parentalité**

- Développement de dispositifs d'information des parents et d'aide à la parentalité (séminaires de la parentalité) ;
- Accompagnement des parents vers l'appropriation des outils numériques ;
- Développement des dispositifs d'accès aux vacances.

- c) Avenir professionnel et orientation**

- Développement des immersions en milieu professionnel (exemple : stages, journées portes ouvertes) ;
- Promotion des parrainages.

- **Emploi et insertion professionnelle**

- a) Lever les freins périphériques**

- Développement des modes de garde ;
- Renforcement du maillage des ateliers sociolinguistiques ;
- Accompagnement dans le numérique.

- b) Accompagnement vers et dans l'emploi**

- Développement des coopérations entre les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- Développement de l'analyse des besoins des entreprises.

- **Égalité femmes-hommes**

- a) **Lutte contre les violences faites aux femmes**

- Développement des formations à la détection et à la prévention des différentes formes de violence auprès de l'ensemble des acteurs ;
 - Développement des dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence ;
 - Développement d'une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.

- b) **Égalité professionnelle**

- Soutien aux actions de lutte contre les stéréotypes liés aux filières supérieures et aux métiers, en lien avec les établissements scolaires et les entreprises du territoire ;
 - Développement des dispositifs luttant contre les freins périphériques à l'emploi.

- c) **Autonomie économique**

- Développement des dispositifs Français Langue Etrangère (FLE) avec les associations ;
 - Développement des crèches d'insertion.

- **Santé**

- a) **Accès aux soins et prévention**

- Maintenir et développer des permanences de la CPAM ;
 - Maintenir et développer les démarches de proximité comme le Bus santé.

- b) **Santé des jeunes**

- Développement de l'aller-vers à travers le soutien à des dispositifs de proximité comme les équipes mobiles en santé mentale ;
 - Adapter la capacité de prise en charge dans les CMP et les CMPP.

- c) **Sport et santé**

- Promouvoir la pratique d'activités sportives intergénérationnelles ;
 - Développement de parcours de prévention santé en lien avec les établissements scolaires.

- **Sport et culture**

- a) **Développer la culture dans les QPV**

- Faciliter l'accès aux lieux culturels des familles ;
 - Développement des relais de culture via des médiateurs culturels et des artistes ;
 - Développement des pratiques culturelles après l'école via des dispositifs à étendre comme les Micro-folies.

- b) **Dispositifs sportifs en faveur des habitants**

- Accroître les aménagements permettant l'activité physique dans l'espace public.

Afin de mettre en œuvre ces priorités départementales, il s'agira notamment de s'appuyer sur les dispositifs thématiques existants, en élargissant leur portée et en assurant un maillage territorial équilibré.

C. Priorités municipales et territoriales

La dimension intercommunale de la Politique de la Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et urbaine prévoit que les objectifs des contrats de villes s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). **C'est l'échelon pertinent pour assurer le pilotage stratégique des contrats villes, tandis que la mise en œuvre de proximité relève des communes.**

La redéfinition de la compétence "Politique de la Ville" mise en œuvre par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud -Grand Paris concerne : D'une part, les dispositifs contractuels de développement urbain et de cohésion, de développement local et d'insertion économique et sociale. D'autre part les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Les axes et les thématiques prioritaires au titre du contrat ville 2024-2030

Conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 2023, les principales mesures du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 et à l'instruction du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements quartiers 2030

Ces cadres réglementaires s'ajoutent à l'évaluation du contrat ville 2015-2023, du diagnostic territorial partagé et les concertations citoyennes réalisés.

Le présent document correspond au **contrat des Engagements quartiers 2030**.

Il est construit autour des orientations priorisées pour le périmètre relevant de la géographie prioritaire à Châtenay-Malabry. Elles sont déclinées en quatre principales thématiques puis ordonnées en axes prioritaires, déterminant les modalités du pilotage, de la mise en œuvre et de son évolution, notamment.

Les orientations principales du Contrat d'engagement 2024-2030 de la Cité jardin de Châtenay-Malabry s'articulent autour de quatre axes principaux partagés

- **Développement économique et emploi** : Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : aides à la création d'entreprise, accompagnement des « invisibles », mentorat ;
- **Transition écologique et énergétique** : « fonds vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU ;
- **Emancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation** : (programme de réussite éducative, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse)
- **Tranquillité et sécurité publique** : (prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes) la tranquillité publique (Gestion Urbaine de Proximité, prévention, sécurité, justice).

Auxquels s'ajoutent trois axes transversaux :

- L'égalité entre les Femmes et les Hommes
- Les populations vulnérables
- Les jeux olympiques et paralympiques
- **Et trois thématiques complémentaires :**
 - Cadre de vie
 - Lutte contre les discriminations
 - Participation des habitants

1. Axe émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation (programme de réussite éducative, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse)

- La jeunesse, la citoyenneté, l'éducation, le développement culturel, sportif et de loisirs.
- La politique sociale, la prévention santé, l'accueil et l'intégration, l'aide à la parentalité.

| EMANCIPATION | | |
|---|--|--|
| 1.1. ÉDUCATION | | |
| Objectifs | Acteurs | Idées |
| <p>Le programme de Réussite Educative vise avant tout l'épanouissement personnel, culturel et citoyen des enfants et des jeunes. Le PRE se consacre aux enfants de 2 à 16 ans fragilisés dans leur parcours éducatif afin de les inscrire dans un parcours de réussite sociale, culturelle et scolaire par la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé des jeunes et/ou de leur famille organisé par l'équipe pluridisciplinaire.</p> | | |
| Accompagnements et suivis éducatifs individualisés | Etat Ville, VSGP, Département, Etat, Education Nationale (école élémentaires, collèges) Association la Parentèle Pôle Social CMP Enfant | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements individualisés par les référents de parcours, • Suivi dans le cadre du décrochage scolaire, Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire Education Nationale (GPDS), • Suivi psychologique par l'association « la Parentèle », • Ateliers d'expression, • Séjour de remobilisation. |
| Actions collectives de lutte contre le décrochage scolaire | Etat Conseil départemental Education Nationale Association de théâtre social (M. Blondin) Structures d'animation LEO (aide aux devoirs) Espace Familles Lamartine Centre social | <ul style="list-style-type: none"> • Arts et épanouissement, théâtre social, • Coup de pouce lecture, • Lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme, • Devoirs de vacances). |
| Soutien à la fonction parentale | Etat CAF Education Nationale (écoles maternelles QPV) La Parentèle Structures d'animation LEO PRE Médiation sociale et culturelle ASV Coordination CLAS | <ul style="list-style-type: none"> • (Dispositif de soutien à la parentalité, découvrons l'école maternelle, • Accompagnement « rôle et fonction parentale », • Commission parentalité transversale à tous les secteurs éducatifs de l'IDSU. |
| Aide et concours à la réussite éducative et scolaire des collégiens | Etat Conseil départemental Education Nationale Référents de parcours de la Réussite éducative Prévention Spécialisée | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements individualisés éducatifs, • Lutte contre le décrochage et l'absentéisme des collégiens, • Dispositif d'accueil des exclusions temporaires des collégiens, • Soutien à la fonction parentale. |

| Citoyenneté | | |
|---|--|--|
| Éducation à l'égalité femmes/hommes. | Etat CLSPD Association IDSU (service de médiation Sociale et culturelle et service animation socio-éducative et culturelle), Prévention spécialisée, PRE, Médiateurs sociaux des quartiers, Espace Famille Lamartine | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements et suivis individualisés, • Actions collectives transversales à tous les services de l'IDSU et Partenaires associatifs et institutionnels |
| Éducation à la citoyenneté, au respect des valeurs républicaines et de savoir vivre ensemble, de tolérance et de respect des différences. | Etat CLSPD Association IDSU (l'ensemble des travailleurs sociaux : animateurs, éducateurs, médiateurs qui interviennent auprès des habitants du quartier prioritaire de la Cité jardin). | <ul style="list-style-type: none"> • Actions collectives (ciné débat, concertation, manifestations culturelles et sportives) à destination de l'ensemble des habitants du QPV de la Cité-jardin (enfants, adolescents, adultes, seniors). |
| L'accès aux dispositifs éducatifs, ludiques, culturels et sportifs : | | |
| Éducation à l'accès à des activités culturelles, sportives, ludiques, scientifiques, créatives et de loisirs, fondée sur des exigences éducatives et préventives. | Ville, VSGP, Département, Etat Association IDSU (PRE, médiation sociale et culturelle, animation socio-éducative et culturelle LEO Maison des sciences Cinéma Le Rex Pavillon des Arts Maison de Châteaubriand VSGP Théâtre l'Azimut VSGP Conservatoire Médiathèque (Micro-Folies) Bibliothèque Louis Aragon en QPV Service des sports Ville ASVCM CREPS | <ul style="list-style-type: none"> • Education scientifique (Maison des sciences), • Education au 7^{ème} art (le Rex cinéma art et essai), • Proposition d'un large panel d'actions, stages, sorties, séjours et ateliers à destination des enfants, des adolescents et des familles, • Education à la culture (Pavillon des arts, Maison de Châteaubriand, • Le Théâtre l'Azimut, • Le Conservatoire, • La Médiathèque (Micro-folies), • Education sportive : stages du service des sports et des diverses sections sportives de l'ASVCM, • Jeux Olympiques et paralympiques. |
| Inter culturalité | | |
| Éducation à la mixité sociale, à l'interculturalité et à l'intergénérationnalité. | L'équipe de médiation sociale et culturelle Structures d'animation LEO Espace famille Lamartine Cinéma le Rex Associations culturelles locales. | <ul style="list-style-type: none"> • Médiation sociale et culturelle, mise en place d'actions collectives (festives, débat-rencontre, sorties, séjour familial). |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Concours interculturel d'écriture en partenariat avec l'Education Nationale</p> | <p>Ville, Conseil départemental Etat Education Nationale Editions Acoria Intervenante écrivain Cinéma Le Rex Cyberesp@ce Lamartine</p> | <p>La Ville et l'IDSU, dans le cadre de l'action éducative et interculturelle, en collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale et les Editions Acoria, organisent, sous la direction d'un écrivain, un concours d'écriture. Sur une thématique différente chaque année, les jeunes châtenaisiens se livrent à un exercice collectif et individuel mêlant imaginaire, vocabulaire et écriture.</p> |
|--|--|---|

1.2. SANTÉ

L'objectif général de l'Atelier Santé Ville (ASV) est d'améliorer les conditions de vie des habitants et restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires.
L'ASV est donc un dispositif de la Politique de la ville qui a pour but de réduire les inégalités sociales de santé sur la ville de Châtenay-Malabry et d'agir sur les facteurs ayant un impact sur la santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|--|---|---|
| Education et prévention santé. | ARS Etat PRE Association IDSU (Atelier Santé Ville) Service communication communal | <ul style="list-style-type: none"> Conception de livrets d'informations et de communication en matière de prévention santé en direction des habitants. |
| Prévention de la toxicomanie, des conduites à risques et des pratiques addictives. | Etat CLSPD Association IDSU (Atelier Santé Ville) Police Municipale Médiation des quartiers Prévention spécialisée Education Nationale | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation au cœur de la Cité (aller vers) par une maraude composée de l'ASV, de la prévention spécialisée et des médiateurs sociaux des quartiers, Prévention des conduites à risques en lien avec la police municipale, L'ASV, les médiateurs sociaux des quartiers et la prévention spécialisée. |
| Lutte contre l'isolement, les souffrances psychiques et les problématiques de santé mentale. | ARS, Ville, Département, Etat Association IDSU (Atelier Santé Ville) CCAS/Espace prévention Santé Pôle social Jules Verne (SST 12) Bailleurs Police nationale CMP ERASME Equipe Mobile Psychiatrie Précarité | <ul style="list-style-type: none"> Veille « santé mentale » partenariale, suivi et accompagnement des personnes fragilisées psychologiquement, Organisation de conférences en direction des professionnels du médico-social, Continuité des travaux dans le cadre du CLSM, Veille « sanitaire et sociale partenariale », suivi et accompagnement des personnes vulnérables issues du QPV. |
| Permettre l'accès aux soins. | Association IDSU (Atelier Santé Ville) Espace Prévention santé CCAS ARS Etat CPAM Pôle social | <ul style="list-style-type: none"> Actions de proximité pour les publics éloignés des institutions et des circuits, Développer l'information et la sensibilisation auprès des habitants sur les droits en santé, Soutenir les familles et les professionnels sur les questions de santé (former les acteurs : parents et animateurs volontaires, médiateurs) pour qu'ils deviennent relais potentiels). |
| Structurer un réseau d'acteurs de la santé associant les professionnels, les institutionnels et les acteurs associatifs. | Association IDSU (Atelier Santé Ville) | <ul style="list-style-type: none"> Liens à renforcer entre les acteurs publics associatifs et les professionnels de santé y compris spécialistes (orthophonistes, dentistes, psychologues...). |
| Commission « médico- psycho – sociale » partenariale. | Association IDSU et le CCAS en co-pilotage. Tous les partenaires de la Coordination médico-psycho-sociale. PRIJ Etat (CLSM ?) ARS CAF | <ul style="list-style-type: none"> Animer en lien avec le CCAS un maillage partenarial partagé, Mutualiser les différentes approches et les moyens des structures locales, Favoriser une prise en charge adaptée et élargie, Optimiser l'accompagnement et le suivi des familles en situation sociale difficile, Mises en place de 4 commissions thématiques : souffrances psychiques et santé mentale ; prévention |

| | Conseil départemental CMP | santé et handicap, parentalité, jeune et insertion. |
|--|--|--|
| 1.3. ACCÈS AUX DROITS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES | | |
| Objectifs | Acteurs | Idées |
| Faciliter l'accès des habitants, notamment les plus éloignés des institutions, à l'offre existante de services publics. | Association IDSU (médiation sociale et culturelle, Maison de Justice et du Droit) France Service CCAS Pôle Social Espace Famille Lamartine Etat CDAD | <ul style="list-style-type: none"> Information, communication auprès des habitants (principalement du QPV) par les médiatrices sociales et culturelles et les professionnels de la MJD et de l'Espace famille Lamartine centre social. |
| Travailler à la simplification des démarches administratives, accompagner les habitants du QPV dans un contexte de dématérialisation des services / services publics. Rendre davantage autonomes les publics vis-à-vis des outils numériques. | Association IDSU (Médiation Sociale et Culturelle, Maison de Justice et du Droit, Lutte contre la fracture numérique). Etat CAF Conseil départemental | <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux démarches administratives des habitants dans le cadre de la numérisation des services publics par les travailleurs sociaux des différents services. Sensibilisation et formation aux démarches administratives numérisées par différents modules de formation accessibles aux habitants du QPV les plus éloignés en lien avec la CAF, le Pôle Social et l'Espace famille Lamartine. Formation organisée et animée par l'Espace numérique de l'IDSU et le Cyberesp@ce Lamartine. |
| Travailler sur la levée des freins à l'accès au droit. | Association IDSU (Médiation Sociale et Culturelle, Maison de Justice et du Droit, Lutte contre la fracture numérique) Point Insertion Etat Conseil départemental | Accompagnement individualisé et suivi social par : <ul style="list-style-type: none"> Le Point insertion socio-professionnelle, La Médiation sociale et culturelle, La Maison de justice et du droit |
| Développer une approche croisée des enjeux d'accès aux droits et de la levée des freins linguistiques. | Association IDSU (apprentissage de la langue française FLE et alphabétisation) Etat Conseil départemental | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif d'aide à l'apprentissage de la langue française pour des publics étrangers et/ou très éloignés. |
| Garantir un accès équitable aux structures pour tous les publics. | Association IDSU (Médiation Sociale et Culturelle) avec l'ensemble du réseau partenarial médico-social et d'insertion | <ul style="list-style-type: none"> Démarches transversales avec l'ensemble des partenaires à travers les différentes commissions « médico-psycho sociales » co-animées par le CCAS et l'IDSU |

2. **Axe « développement économique et emploi » : le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat)**

- L'insertion professionnelle (soutenir les personnes les plus éloignées de l'emploi).
- Développer la synergie des acteurs de l'insertion professionnelle et l'information aux habitants issus du QPV.
- Soutenir les jeunes diplômés.
- Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'entreprises sociales et solidaires.

| Développement Economique et Emploi | | |
|--|--|--|
| 2.1. ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET ADULTES LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI | | |
| Objectifs | Acteurs | Idées |
| Dynamiser le Point Insertion socio-professionnelle par le dispositif PRIJ. | Etat, Ville, VSGP IDSU (Point insertion) Mission Locale France Travail Pôle social (Département) IDSU (prévention spécialisée, médiation sociale et culturelle) Associations d'insertion professionnelle Psychologues | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le parcours d'insertion personnalisé afin de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées habitants du QPV, • Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de monoparentalité. |
| Soutenir et accompagner les personnes les plus vulnérables. | Etat Ville, VSGP, Etat IDSU Point insertion Mission Locale France Travail CAP 92 IDSU Prévention spécialisée (éducateur technique) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de modules savoir-être et savoir-faire, d'accompagnement à la posture de l'emploi, • Mise en place de chantiers éducatifs, • Bénéficier de clauses d'insertion de VSGP, • Dispositif « l'entreprise au cœur de la cité ». |
| Développer les actions de lutte contre la discrimination à l'emploi. | Ville, CDAD, Etat IDSU (Point Insertion, Médiation sociale et culturelle, Maison de Justice et du Droit). | <ul style="list-style-type: none"> • Combattre les inégalités, dans le domaine de l'emploi, informer, orienter et accompagner les personnes vers le défenseur des droits. |
| Soutenir les jeunes diplômés, Favoriser les initiatives d'entrepreneuriats. | Ville, VSGP, Département, Etat IDSU Point Insertion Mission Locale France Travail Maison de l'entrepreneuriat VSGP | <ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans des parcours de réussite, prévenir les difficultés, accompagner la recherche du 1^{er} emploi, • Comblent le handicap d'absence de réseau professionnel et familial, • Accompagnement à la création d'entreprise. |

3. **Axe Tranquillité et sécurité publique :** (prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes)

La tranquillité publique (Gestion Urbaine de Proximité, prévention, sécurité, justice).

| La tranquillité et la sécurité publique | | |
|--|---|---|
| 3.1. GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE | | |
| Objectifs | Acteurs | Idées |
| Favoriser la démocratie participative. | Ville, VSGP, Département, Etat, Hauts-de-Bievre Habitat IDUSU GUSP Polices Municipale et Nationale Gardiens d'immeubles Commerçants IDUSU Médiateurs sociaux des quartiers Espace famille Lamartine IDUSU Médiation sociale et culturelle Associations diverses culturelles, et sportives Service Fêtes et Cérémonies de la Ville Cinéma le Rex, Médiathèque Ville Théâtre l'Azimut VSGP Conservatoire VSGP | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'accent sur les différents processus permettant l'engagement des habitants dans le cadre de tables rondes, • Soutien aux associations menées par les habitants du QPV, • Favoriser le vivre ensemble dans le cadre des différentes manifestations organisées sur la commune. |
| Accompagner les habitants à la transformation de l'habitat. | | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les habitants à la transformation de l'habitat tout au long de la réalisation des opérations de rénovation urbaine et d'urbanisme. |
| Développement durable | | <ul style="list-style-type: none"> • Eduquer, informer et sensibiliser les habitants au développement durable dans le cadre du programme d'actions de « l'Agenda 21 » de la Ville et de Hauts-de-Bievre Habitat. |
| Renforcer les actions de Gestion Urbaine de Proximité | | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie et favoriser le lien social par l'appropriation des espaces publics et le développement d'une image positive des quartiers, • Lutter contre le sentiment d'insécurité, • Créer un réseau partenarial d'habitants. |
| Développer l'attractivité des quartiers et la mobilité des habitants, Développer l'attractivité des quartiers et la mobilité des habitants. | | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les échanges et la solidarité entre quartiers et l'appropriation des équipements publics par l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires (fêtes des quartiers, théâtre, cinéma, conservatoire, médiathèque...) de la ville et hors commune. |
| Accompagnement social de la GUSP | | <ul style="list-style-type: none"> • A travers les commissions partenariales (veille sociale) Co-animées avec le CCAS, le Pôle Social départemental et Hauts-de-Bievre Habitat afin de repérer et d'accompagner les personnes en situation sociale inquiétante, signalées par les gardiens d'immeubles, les médiateurs et le réseau d'habitants. |

3.2. PREVENTION : MEDiateur SOCIAL DES QUARTIERS

L'objectif est de participer à la réduction du sentiment d'insécurité en établissant des relais d'information de proximité réguliers et en étant présents au quotidien dans la vie locale des jeunes, des habitants et des commerçants.

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|--|---|
| Participer à la régulation sociale collective. | Ville, VSGP, Département, Etat, Hauts-de-Bièvre Habitat IDUSU GUSP Polices municipale et nationale Gardiens d'immeubles Commerçants IDUSU Prévention spécialisée IDUSU Point Insertion socio-professionnelle IDUSU Structures d'animations LEO Associations diverses œuvrant sur la commune Espace prévention santé de la Ville IDUSU Atelier santé ville Pôle Social Département CMP enfants et adultes Commissions de veille de santé mentale CCAS/IDUSU/CMP Les services logements (départemental et communal) Les divers bailleurs | <ul style="list-style-type: none"> Participer à la régulation sociale collective dans les quartiers à travers une fonction d'écoute, de transmission ou de rappel de la loi et des valeurs républicaines, Promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne des quartiers. |
| Soutenir les associations. | | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la cohésion sociale par leur participation au développement et à l'animation locale. |
| Offrir une écoute et des conseils pour la résolution de problèmes quotidiens. | | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les habitants vers un service relai partenarial permettant un premier diagnostic rapide en concertation avec nos partenaires (sociaux, de santé et d'insertion). |
| Eviter une surenchère des difficultés (violence) ou des problématiques sociales (d'hébergement, de santé, de formation, d'emploi...). | | <ul style="list-style-type: none"> Par une première réponse rapide aux situations d'urgence, engager une prise de contact plus facile et informelle facilitant ensuite la mise en place, avec l'adhésion du jeune, d'un processus de résolution des problématiques émergentes. |
| Amélioration de la tranquillité publique. | | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le sentiment d'insécurité et les troubles de voisinage induits par l'occupation illicite des groupes dans les halls d'immeubles ou les espaces extérieurs publics, par la présence des « médiateurs » sur les quartiers favorisant la cohésion sociale. |
| Agir en direction des jeunes exposés à la délinquance, Prévenir les risques de basculement dans la délinquance et prévenir la récidive. | | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir les risques de basculement dans la délinquance et prévenir la récidive en maintenant la stratégie locale de prévention de la délinquance (CLSPD / CLS) avec les partenaires locaux associatifs et institutionnels. |

3.3. SECURITE : CLSPD/CLS ET POLITIQUE DE LA VILLE

La prévention de la délinquance comme composante de la politique de la ville est un des leviers de l'axe prioritaire du contrat de ville « tranquillité et sécurité publique », cela dans un souci de cohérence et de mise en place d'une approche globale des problèmes urbains. Cela permet d'améliorer la coordination au niveau local en imbriquant la prévention de la délinquance avec les autres politiques du contrat de ville (prévention, éducation, insertion, intégration, cohésion sociale).

Suite au compte-rendu de la plénière du CLSPD du 11 avril 2023, du diagnostic et du bilan chiffré de l'année 2022 (mené par les différents services de la Police nationale, Police municipale, les bailleurs, les transporteurs, le service de prévention, la GUSP, la MJD et les associations de défense et d'accompagnement aux droits et du champ médico-social) et au vu des événements récents de violence urbaine sur le territoire national et local en juin 2023, la ville confirme sa volonté de développer une stratégie et des actions de prévention et de sécurité pour le bien vivre ensemble et de tranquillité publique.

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|---|---|
| Coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et les différents axes du contrat ville. | | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les échanges de concertation entre tous les acteurs, Concrétiser un travail de coordination partenarial par des actions sur le terrain en respectant nos différents champs d'interventions. La sécurité des citoyens et la tranquillité publique ne peuvent être assurées de façon durable sans une action collective coordonnée des différents acteurs de la sécurité et de la prévention. |
| Déploiement de la vidéoprotection. | Ville, VSGP, Département, Etat, Hauts-de-Bievre Habitat IDSU GUSP Polices Municipale et Nationale Gardiens d'immeubles Commerçants IDSU Prévention spécialisée IDSU Point Insertion socio-professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et accompagner l'installation de la vidéosurveillance sur la ville pour laquelle le soutien de l'Etat est essentiel. Au total, ce sont environ 50 caméras qui vont être déployées sur les points de délinquance majeurs, aux abords des services publics (crèches, écoles...), sur les places commerçantes avec la création d'un centre de supervision urbain (CSU) à la PM et déport envisagé à la PN. |
| Renforcer l'équipe de la Police municipale. | IDSU Structures d'animation LEO Associations diverses œuvrant sur la commune L'espace prévention santé de la ville IDSU Atelier santé ville Pôle Social Département CMP enfants et adultes Commissions de veille santé mentale CCAS/IDSU/CMP Services logements (départemental, communal) et divers bailleurs. | <ul style="list-style-type: none"> La prévention est le maître-mot dans les missions qui incombent aux policiers municipaux. Ces agents sont chargés de veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique en étroite collaboration avec les services de l'Etat, les bailleurs, les transporteurs, les commerçants, La GUSP et les habitants. |
| Présence renforcée des médiateurs sociaux des quartiers GUSP sur le terrain. | | <ul style="list-style-type: none"> Présence renforcée sur le terrain afin de réguler les tensions aux abords des établissements scolaires, des commerces, Informé des conséquences des comportements à risques sur les quartiers et des dysfonctionnements urbains, Assurer une présence sociale, éducative, sportive et culturelle dans les différents quartiers de la ville, Le médiateur assure un relai entre les jeunes et les différents dispositifs (éducatif, prévention, d'insertion socio-professionnelle). Sensibiliser à des comportements responsables et citoyens. |

3.4. VOLET JUDICIAIRE DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT – POINT JUSTICE

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|--|---|--|
| Faciliter l'accès aux droits des citoyens. | Ville, VSGP, Département, Etat, CDAD, Tribunal de Grande Instance de Nanterre Maison de la justice et du droit VILLE/IDSU Délégué du Procureur Protection judiciaire de la jeunesse (mineurs) Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation IDSU Prévention Spécialisée IDSU Point Insertion socio-professionnelle IDSU Médiation sociale et culturelle. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer, via la MJD, une présence judiciaire de proximité et concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes. |
| Favoriser les permanences de l'activité judiciaire. | | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les permanences de l'activité judiciaire : délégué du Procureur en direction des mineurs délinquants, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Permanences en matière de médiation et de conciliation : le conciliateur de Justice, Défenseur des Droits. |
| Prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales. | | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir les violences intrafamiliales, conjugales et à caractère sexiste, Agir en proximité en faveur des victimes et intervenir auprès des auteurs en lien et en partenariat avec l'ADAVIP 92 (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales), CIDFF (Centre d'Information et de Documentation sur les Droits des Femmes et des Familles), DINAMIC : service d'accueil « conflits familiaux » assuré par une conseillère conjugale et familiale. |

4. Axe transition écologique et énergétique : (« fonds vert », verdissage et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU)

La Cité Jardin est un quartier conçu comme un écosystème liant la flore, la faune, l'homme et le bâti. Le projet de rénovation va apporter de nouveaux services aux habitants sur de nombreux points : maîtrise du réchauffement climatique, gestion des eaux, dépollution de l'air, de l'eau et des sols, maîtrise des nuisances, gain d'aménité et meilleurs rapports sociétaux. Ces actions seront mises en place afin d'obtenir un environnement le plus résilient possible.

4.1. PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Le projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin a pour ambition de réaliser la Cité Jardin du XXIème siècle en offrant un habitat de qualité répondant aux besoins actuels des populations.

Ce projet proposera, dans ses différents aspects (architecture, aménagements, espaces verts, mode constructif...), des innovations en mettant en œuvre de nouveaux services, nouveaux espaces, nouveaux bâtiments qui généreront un bénéfice environnemental indéniable en comparaison aux solutions existantes. Ces innovations seront frugales et sociales. Frugales, par la capacité ingénieuse du projet à trouver des solutions efficaces dans un contexte urbain, économique et social difficile, en optimisant les moindres ressources. Les innovations seront sociales par l'implication d'un grand nombre d'acteurs de la société civile pour répondre aux besoins sociaux de plus en plus nombreux.

Ce projet consiste donc à poursuivre et à développer l'œuvre collective initiée dans les années 1920. Après 7 tranches de construction, elle aborde donc une huitième transformation, sous l'angle de la biodiversité et du climat, avec comme préoccupation principale le bien-être de ses habitants.

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|---|---|
| Un schéma de circulation afin de mieux valoriser l'intériorité de la Cité Jardin en l'abritant des contraintes de l'automobile. Cette réflexion entrainera également la création de nouvelles circulations qui favoriseront les mobilités douces en : | Ville, VS GP, Département, Etat, Région Ile de France | <ul style="list-style-type: none"> Facilitant l'accès au tramway T10 situé avenue de la division Leclerc, transport structurant facilitateur de report modal, Adaptant les circulations cyclables à la topologie accidentée du site, Adaptant les dessertes en transport en commun à ce secteur vallonné, Prévoyant une combinaison de cheminements rapides et de cheminements récréatifs et adaptés, Facilitant l'accès aux polarités (commerces, espaces boisés, jeux, terrains de sports...). |
| Aménagement des espaces publics | | <ul style="list-style-type: none"> Modifications sensibles au fonctionnement du stationnement de plein air dans la Cité Jardin. Ces aménagements permettront de combiner réduction du stationnement sur la voie publique et amélioration de la qualité de vie dans l'espace urbain. |
| Réseau de canalisations des eaux pluviales. | Ville, VS GP, Département, Etat, Région Ile de France | <ul style="list-style-type: none"> Création de noues et de caniveaux plantés collectant les eaux de pluie principalement issues des toitures. Il en permettra une gestion optimale. La récupération des eaux de pluie constituera également des points d'approvisionnement pour le jardinage des habitants aux abords des bâtiments et dans les jardins familiaux réalisés. |
| Favoriser le développement de la biodiversité. | | <ul style="list-style-type: none"> Permettre le maintien et le développement d'une biodiversité déjà riche et variée au travers d'un réseau d'actions agissant à la fois sur les espaces publics et sur le bâti grâce à la création de conditions favorables pour leur reproduction, l'habitat, le nourrissage et la pose de gîtes, de nids et d'habitats favorables. L'objectif est d'apporter un gain de biodiversité dans la Cité Jardin tout en anticipant les changements climatiques. |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Préservation, restauration et instauration de trames vertes, bleues, brunes ou noires.</p> | <p>Ville, VSGP, Département, Etat, Région Ile de France</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ceci permettra d'assurer, à l'échelle d'un territoire, les continuités écologiques, le déplacement de la faune sauvage de jour comme de nuit, le cycle de vie des espèces animales et végétales ou encore, l'infiltration des eaux dans le sol pour alimenter les nappes phréatiques. |
| <p>Prise en compte des changements climatiques par de nouvelles plantations, notamment pour les arbres, en privilégiant une palette végétale adaptée à la qualité des sols et aux cycles trophiques.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • La recherche d'essences peu allergènes, non toxiques et supports de biodiversité s'avèrera prioritaire, • Il conviendra d'adapter efficacement la structure végétale au bâti en respectant des distances par rapport aux façades ou aux réseaux, • Les strates végétales (herbacées, arbustives, arborées) ont une qualité essentielle pour le projet, elles participent au climat du site. La strate arborée crée un effet bioclimatique par le biais de l'évapotranspiration et oriente les usages et les occupations du site. La strate arbustive traduit des lignes ou des poches plus riches en biodiversité. |
| <p>Conception et réalisation des logements.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Logements conçus comme un levier majeur de sobriété qui présenteront des spatialités et des ambiances caractéristiques à l'existant : ventilation naturelle, ensoleillement, • De plus, la conception et la réalisation des logements permettront aux habitants de réduire leur facture énergétique, d'améliorer l'acoustique ainsi que le confort global des logements et d'offrir un confort d'été en utilisant, par exemple, des isolants thermiques biosourcée pour les planchers qui réduiront les déperditions et les ponts thermiques. |
| <p>Une démarche de construction bas carbone.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Les projets architecturaux s'engageront dans une démarche bas carbone en favorisant le réemploi des matériaux de déconstruction et en intégrant des matériaux biosourcés, Conformément aux démarches déjà engagées par la ville notamment dans le quartier La Vallée. L'utilisation importante de matériaux biosourcés concourra à la décarbonation du projet. |
| <p>Une énergie renouvelable : la Géothermie.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, en termes d'innovation, le cycle de l'énergie du projet a été pensé et est d'ores et déjà engagé avec le projet municipal de géothermie, • Un enjeu de la rénovation de la Cité Jardin est d'approvisionner l'ensemble des logements par une énergie renouvelable, • Un réseau de chaleur à base de géothermie profonde multi-grains au Dogger a été envisagé sur le territoire des communes de Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson afin de faire bénéficier les usagers, notamment ceux de la Cité Jardin, d'un service public de production et de distribution de chaleur moderne et performant. |

5. Les Axes Transversaux

L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES LES POPULATIONS VULNERABLES LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

5.1. Actions favorisant les droits et l'égalité entre les femmes et les hommes :

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|---|---|
| Un lieu d'accueil unique et partenarial d'écoute, d'information, d'orientation et de mise en relation à destination des femmes victimes de violences. | <p>Ville, VSGP, Département, Etat, Commission médico-psycho-sociale, co-organisée par le CCAS et l'IDSU, Pôle social Département CAF CIDFF ADAVIP Flora Tristan Espace Santé Ville IDSU ASV CMP IDSU Médiation sociale et culturelle MJD Ville/IDSU Cinéma art et essai le Rex, Théâtre l'Azimut et Conservatoire Mission Locale France Travail</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation et orientation, • Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violence (ayant porté plainte ou non) qui sont dans l'attente d'une solution durable et sécurisante. |
| Soutien à l'accompagnement social et individualisé. | | <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement global personnalisé en direction des femmes mené par l'équipe de médiation sociale et culturelle de tout ordre (social, culturel, familial, économique, de logement, d'accès aux droits et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales). |
| Des actions collectives et culturelles en partenariat avec les établissements culturels de la ville. | | <ul style="list-style-type: none"> • Femme et Cinéma, • Semaine internationale des droits des femmes, • Culture du Cœur, • Point Info Famille à la médiation sociale et culturelle. |
| L'Atelier Santé Ville prévention santé. | | <ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de sensibilisation, de dépistage et de prévention santé au cœur de la cité jardin en direction des femmes. |
| Accompagnement vers l'emploi des femmes issues du QPV. | | <ul style="list-style-type: none"> • Les conseillers du Point Insertion Socio-professionnelle de l'IDSU ont un regard particulier en direction du public féminin issue du Quartier prioritaire (QPV), • Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et/ou aux dispositifs d'accompagnements existant en direction des femmes âgées de 17 ans et plus, sans emploi, en difficultés personnelles et sociales avec une sensibilité particulière pour les femmes monoparentales, ayant des difficultés linguistiques, et les femmes victimes de violences conjugales. |
| Lutte contre la fracture numérique. | | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'accompagnement aux nouvelles technologies, soutien à l'«e-administratif » pour les personnes les plus éloignées et particulièrement les femmes issues du quartier prioritaire QPV, • Mise en place de modules de formation et de sensibilisation. |
| | | |

5.2. LES POPULATIONS VULNERABLES

Actions d'accompagnement des personnes en grandes précarités sociales, économiques et psychologiques

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|---|---|
| Commission Médico-Sociale Partenariale. | L'ensemble des partenaires locaux institutionnels et associatifs intervenant dans les différents champs (sociaux, santé psychique et mentale, handicap et éducation) Pôle social Département CIDFF ADAVIP Flora Tristan Espace prévention santé de la Ville IDSU ASV CMP | <ul style="list-style-type: none"> • Les commissions médico-sociales partenariales sont coanimées par le CCAS et l'IDSU, avec la participation de différentes institutions et associations intervenant dans les différents champs d'interventions (social, santé psychique et mentale, handicap et éducation) concernant les publics les plus vulnérables en grande précarité sociale, • Maintien de notre dispositif de réflexion partenariale à travers les quatre commissions de concertations : <ul style="list-style-type: none"> – Action sociale et familiale – Insertion jeunes et adolescents – Souffrances psychiques et santé mentale – Prévention santé et handicap. |
| Veilles de concertation et de suivi. | IDSU Médiation sociale et culturelle MJD Ville/IDSU Espace Famille Lamartine CAF Bailleur Hauts-de-Bievre Habitat Officier de prévention de la Police Nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Veilles de concertation et de suivi partenariales, mise en œuvre d'instances de veille et de suivi (diagnostic de la situation et stratégie d'une cohérence d'accompagnement pluridisciplinaire) des personnes vulnérables repérées par les différents partenaires médico-sociaux et éducatifs : <ul style="list-style-type: none"> – Veille santé mentale – Veille Sociale et Sanitaire <p>Afin de créer un maillage de partenaires institutionnels et associatifs, partagé à l'échelle locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mutualiser les différentes approches et moyens des structures locales, – Favoriser une prise en charge adaptée et élargie, – Optimiser l'accompagnement et le suivi des personnes vulnérables en situation complexe. |
| Renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables. | En lien avec le Pôle Social SST12, le service chargé de l'apprentissage de la langue française FLE et d'Alphabétisation de l'IDSU | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les personnes issues du quartier prioritaire ayant peu ou pas de connaissance de la langue française et rencontrant des difficultés d'intégration sociale et professionnelle grâce à l'accompagnement des médiatrices sociales et culturelles de l'IDSU. |

5.3. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

La dynamique des J.O. doit être un accélérateur de développement social, culturel mais aussi éducatif pour notre commune et ses habitants particulièrement de la Cité Jardin QPV. Notamment par l'insertion socio-professionnelle afin de pouvoir bénéficier des contrats d'insertion au vu des nombreux chantiers prévus dans tous les domaines (BTP, sécurité, accueil des publics, animation, encadrement...).

Cela doit permettre également aux habitants de participer à deux événements grandioses et mondiaux (les Jeux olympiques et paralympiques) par des actions sur nos quartiers, coorganisées par les acteurs de la politique de la ville, le service des sports municipal et les associations sportives et culturelles.

Ces événements mondiaux permettront d'accompagner nos publics aux différents événements sur les sites

6. Thématiques complémentaires

- **Amélioration du cadre de vie et poursuite de la requalification du quartier Butte-rouge Cité jardin.**
- **La lutte contre toutes les discriminations sera un objectif transversal des futurs contrats de ville 2024-2030.**
- **La démocratie participative pour accompagner les habitants à la transformation urbaine et de l'habitat, PRU.**

| CADRE DE VIE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS PARTICIPATION DES HABITANTS | | |
|--|---|--|
| 6.1. Cadre de Vie | | |
| Objectifs | Acteurs | Idées |
| <p>Améliorer le cadre de vie et favoriser le lien social.</p> | <p>Ville, VSGP, Département, Etat, IDSU GUSP IDSU Médiateur social des quartiers Gardiens d'immeubles Commerçants Polices Municipale et Nationale IDSU Prévention spécialisée IDSU Structures d'animation LEO Les associations diverses œuvrant sur la commune L'espace prévention santé de la ville IDSU Atelier santé ville Pôle Social Département CAF Les services logements départemental et communal Bailleurs Hauts-de-Bièvre Habitat L'Atelier Solidaire IDSU Structures d'animations LEO/IDSU L'Espace Famille Lamartine</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité des quartiers et la mobilité des habitants, • Favoriser le lien social et le vivre ensemble, co-organiser et animer des manifestations ouvertes à tous en favorisant les liens familiaux et intergénérationnels, • Créer du lien social entre les habitants des différents quartiers avec les services de la ville et les bailleurs, • Développer la cellule de terrain partenariale (habitants, commerçants, bailleurs, police municipale et nationale, services de voirie municipal et territorial, élus et représentants associatif) afin de repérer les dysfonctionnements urbains et ainsi mobiliser les équipes sur le terrain, • Mobilisation et participation des partenaires et des habitants à l'ensemble des dispositifs de la Politique de la ville, • Amélioration de l'entretien des quartiers, des espaces urbains, accentuer les services rendus aux résidents en termes d'environnement, d'habitat, de cadre de vie pouvant ainsi contribuer à la tranquillité publique, • Sensibiliser les habitants aux éco-gestes avec l'atelier solidaire, • Mener des actions partenariales de lutte contre la précarité énergétique, • Promotion d'une alimentation durable soutenue par l'Atelier Santé Ville. |
| <p>Accompagner les habitants dans la transformation de l'habitat.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, informer les habitants au développement durable, • Améliorer la qualité de vie des habitants, • Sensibiliser, informer et favoriser la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie sur toute la période des travaux de la rénovation urbaine de la Cité Jardin. |

6.2. Lutte contre toutes les discriminations

Toutes les formes de discrimination constituent une menace contre le vivre ensemble, la réussite sociale et professionnelle et le bien-être. Le contrat de ville 2024-2030 s'attachera à la sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations en direction des habitants et plus particulièrement des jeunes.

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|---|--|---|
| Sensibiliser les professionnels du champ social et éducatif par les échanges et la formation afin d'aborder les questions de discrimination avec les habitants du QPV (représentations, préjugés, stéréotypes). | Ville, VSGP, Département, Etat, IDSU Médiateurs GUSP IDSU Educateurs spécialisées IDSU équipes d'animation LEO les associations spécialisées MJD | <ul style="list-style-type: none"> • Définir la discrimination et connaître les critères de discriminations prohibés par la loi, • Identifier des situations discriminantes dans le milieu scolaire, l'emploi, la formation, la vie quotidienne, la vie de famille, • Comprendre les processus conduisant à la discrimination et les risques encourus. |
| Connaître les voies de recours pour savoir se défendre, savoir protéger. | L'ensemble des porteurs de projet de la politique de la ville, Les associations sportives et culturelles, L'Education Nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, informer et orienter vers la Maison de la justice et du Droit |
| Ouvrir le débat et favoriser la prise de conscience des jeunes sur les représentations, préjugés et stéréotypes. | | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prise de conscience des jeunes par le biais des échanges avec les médiateurs, éducateurs, animateurs, professionnels au plus proche des quartiers afin de prévenir l'apparition de ce type de comportement. |

6.3. PARTICIPATION DES HABITANTS

Favoriser la démocratie participative : une démarche toujours plus partenariale et collaborative

Dans le cadre du nouveau contrat ville « Contrat d'Engagement Quartier 2030 », nous devons penser à de nouvelles modalités d'expression et de participation des habitants du QPV. Notamment par l'élaboration d'outils de concertation sur les problèmes identifiés et en lien renforcé avec la coordination du dispositif de Gestion Urbaine et sociale de proximité.

Engagée de longue date pour la participation citoyenne (Conseil Citoyen, Conseils de maisons, démarche de Gestion Urbaine de Proximité, soutien aux associations d'habitants), la ville de Châtenay-Malabry réaffirme cette volonté en mettant l'accent sur les différents processus permettant la participation des habitants. Les habitants des quartiers sont considérés avant tout comme habitants de la ville, acteurs des quartiers. Ils vivent au cœur de la cité.

| Objectifs | Acteurs | Idées |
|--|--|---|
| Elaboration d'outils de concertation sur les problèmes identifiés par les habitants. | Ville, VSGP, Département, Etat, IDSU coordination GUSP IDSU Médiateurs GUSP Les associations œuvrant sur le QPV l'Espace Famille Lamartine Le Bailleur et les gardiens d'immeubles Les représentants des tables de quartiers Les habitants Services techniques Ville Police Municipale L'officier de prévention de la Police Nationale | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de lieux de concertation au cœur de la cité menés et organisés avec les habitants en s'appuyant sur la future instance représentative des habitants du QPV (comme par exemple, « les tables de quartier » dans les lieux d'écoute et d'orientation (maisons de quartiers) et l'Espace famille Centre social Lamartine). Cette instance doit être représentative des habitants du quartier en termes de lieu de résidence, de catégories d'âges (adolescents, jeunes, adultes et personnes âgées) en respectant une mixité homme - femmes. Il faut associer à cela les acteurs sociaux, éducatifs, les gardiens d'immeubles et les commerçants agissant sur le quartier QPV. |
| Renforcer les liens avec la coordination du dispositif de Gestion Urbaine et sociale de proximité. | | <ul style="list-style-type: none"> Développer un réseau d'échange et de repérage des dysfonctionnements urbains avec les habitants, Favoriser les diagnostics en marchant avec les habitants et les institutions concernées. |

La ville a soutenu la dynamique du Conseil Citoyen en facilitant la mobilisation et l'animation nécessaire. La ville mettra donc à disposition de cette nouvelle instance de participation citoyenne, via l'association IDSU porteur du Contrat Ville, une assistance technique, un lieu de réunion (structure dédiée entre autre au Conseil Citoyen) et des moyens techniques (reprographie, outil informatique). Elle doit également permettre la co-construction des politiques menées avec les habitants dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

IV. Gouvernance et participation citoyenne

A. Stratégie de pilotage et de suivi du contrat Engagements quartiers 2030

1) Comité de programmation

Le comité de programmation a pour vocation de statuer sur l'allocation des fonds. Pour aborder ces questions budgétaires, les communes, représentées par leur maire, sont réunies en Préfecture au premier trimestre de chaque année.

2) Comité de pilotage

Un comité de pilotage est composé des membres signataires du Contrat de Ville désignés dans ledit contrat.

Le comité de pilotage doit permettre de tenir les partenaires signataires informés de l'utilisation des crédits de l'année en cours et N-1 et de la programmation de Quartiers d'été. Il réunira également les associations, les représentants citoyens ou les représentants emblématiques des communes (responsables des associations parents d'élèves, Conseillers Principaux d'Education, Coordinatrice du REP etc.). Le comité de pilotage se tient sur la commune De Châtenay-Malabry au mois de mai de chaque année ~~et en cas de besoin~~. Il fera l'objet d'une préparation et d'une programmation une fois par an à minima avec l'ensemble des acteurs concernés et ciblés. Par ailleurs un conseil consultatif de la réussite éducative sera tenu une fois par an en complément des groupes de prévention du décrochage scolaire et des cellules de veille.

En complément de ce comité de pilotage, une réunion réunissant des fondations d'entreprises souhaitant prendre part à ces dispositifs thématiques, sans obligation de contractualiser leurs engagements, pourrait avoir lieu une fois par sous le pilotage de l'Etat et l'EPT.

Un comité de pilotage technique est composé de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, des représentants de l'ensemble des partenaires et des représentants d'habitants liés au Contrat de Ville. Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, l'association IDSU, en tant qu'opérateur de la Ville, a pour objet la mise en œuvre pour le territoire Vallée Sud Grand Paris établissement public territorial et la municipalité, des projets déclinés dans le cadre des procédures relevant de la Politique de la Ville : PRE, GUSP et Contrat de Ville. L'association soutient également la mise en œuvre du PRU en accompagnant les habitants à la transformation de l'habitat.

L'association IDSU est le support du poste du Directeur du Contrat Ville et de la MO.U.S.

La mise en œuvre :

Le comité de pilotage technique est assisté par une équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), des référents désignés par les signataires du Contrat de Ville et d'habitants représentants des instances participatives des habitants (représentants citoyens, Conseils de Maison).

Il s'articule autour du Directeur du Contrat Ville, dans le cadre de la transversalité.

La Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, sous la direction du Directeur du contrat de ville, assure les missions suivantes :

- La coordination des actions du Contrat de Ville de Châtenay-Malabry comprenant les dispositifs, la stratégie et les actions définis aux seins des différents axes prioritaires et transversaux de la Politique de la Ville.
- Animer et coordonner les différentes actions des porteurs de projets du contrat de ville.
- L'aide, le soutien méthodologique, la mobilisation des services et des partenaires aux démarches de projets.

- L'organisation des comités de pilotages et techniques. La conduite de projets comprenant les relations partenariales avec les financeurs, les élus, les services municipaux, les organismes, les associations, les habitants.
- S'assurer de la mise en place sur le site prioritaire du programme d'actions du contrat de ville.

3) Réunions citoyennes

Les réunions citoyennes donnent l'opportunité de réaliser la restitution des actions de l'année en cours dont un bilan de Quartiers d'été, et de présenter les orientations de l'année à venir. Un dossier de presse est effectué à cette occasion. Elles se tiennent à la fin du mois septembre ou au début du mois d'octobre.

B. Modalités de financement

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) représentent au moins 50% des conventions conclues.

C. Processus d'évaluation

Différents temps de la vie du contrat Engagements Quartiers 2030 seront dédiés à son évaluation :

- Une évaluation annuelle est réalisée par chaque signataire et partenaire, et permet de disposer de données complètes agrégées pour la fin de contractualisation ;
- Une évaluation de mi-parcours est réalisée en 2027, ainsi qu'une actualisation du contrat ;
- Une évaluation finale est construite en 2030.

D. Signature des partenaires

Annexes

Annexe 1 : Engagements par partenaire

Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements Quartiers 2030 (quantitatif et impact)
Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Annexe 1 : Engagements par partenaire



Engagements 2024 - 2030 de France Travail

France Travail s'engage à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises par la délivrance d'un service de proximité.

Des modalités de suivi et d'accompagnement différenciées sont mises en œuvre pour assurer une plus grande personnalisation de l'offre de service en fonction du besoin du demandeur d'emploi :

- Modalité "Suivi" : à destination des demandeurs d'emploi les plus autonomes et proches de la reprise d'emploi
- Modalité "Guidé" : pour les demandeurs d'emploi ayant besoin d'un appui régulier pour la recherche d'emploi ou pour une mobilité professionnelle
- Modalité "Renforcé" : pour les demandeurs d'emploi ayant fortement besoin d'être accompagnés dans leur trajectoire de retour à l'emploi
- Modalité "Intensive jeunes" : Contrat d'Engagement Jeune, Accompagnement Intensif Jeunes
- Modalité "Accompagnement global" : pour les DE rencontrant un cumul de contraintes sociales et professionnelles et ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et intensif réalisé par un binôme conseiller Pôle emploi et un travailleur social.

Pour guider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements, France Travail poursuit les actions de lutte contre les tensions de recrutement par l'intensification de ses services et la simplification des démarches, propose des aides personnalisés aux recrutements, mobilise des dispositifs spécifiques (immersions professionnelles, mesures d'adaptation...).

Notre mission repose également sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi, sécurisée par la personnalisation du conseiller référent indemnisation lors des moments clés.

| ENGAGEMENTS | ECHEANCES |
|--|------------------------|
| Organiser a minima une fois par an une semaine QPV coordonnée au niveau départemental, en lien avec les partenaires départementaux, visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les organismes formations, en impliquant les habitants des quartiers | A minima 1 fois par an |
| Actions HORS LES MURS au sein du QPV de la ville visant le public Bas Niveau de Qualification, les jeunes et les familles monoparentales. Ces actions sont orientées sur les opportunités d'emploi du bassin : présentation de métiers et rencontres avec des entreprises du territoire (métiers des viviers sectoriels en lien avec les besoins spécifiques des entreprises du bassin) | 1 fois par an |
| Organisation de rencontres régulières avec les demandeurs d'emploi en fin de droits visant à leur présenter les différents dispositifs d'aides et d'allocations complémentaires afin d'éviter le non-recours aux droits. | 1 fois par an |

Engagements 2024 - 2030 de la DRIEETS

La DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale en charge de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) porte des politiques publiques tournées d'une part, prioritairement, vers les publics les plus fragiles (protection, insertion sociale, insertion dans l'emploi...) et d'autre part vers les acteurs économiques (mutations économiques, inspection du travail, CCRF, dialogue social...). L'unité départementale des Hauts de Seine déploie les politiques de solidarités, d'insertion, et d'emploi et contribue au développement économique. Elle agit au bénéfice des acteurs socio-économiques du territoire (demandeurs d'emploi, entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, les personnes vulnérables...)

1. Favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

La Mission locale déploie les dispositifs suivants.

Le Contrat d'Engagement Jeune : Ce contrat s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation, sans projet professionnel défini pouvant faire face à des difficultés matérielles.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, un jeune bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

Au 3^{ème} trimestre 2023, le taux de réalisation de l'objectif 2023 est de 93% soit 329 entrées en CEJ sur un objectif de 353.

CEJ Rupture : Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi. Les structures porteuses du CEJ Rupture proposent des actions complémentaires à l'offre déjà existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation solide avec la mission locale.

Parcours Emploi Compétences : Ce dispositif vise à soutenir l'insertion des plus éloignés de l'emploi via les contrats Parcours Emploi compétence : ces contrats ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail mettant en œuvre des modalités particulières d'accueil et d'accompagnement. Au 3^{ème} trimestre 2023, les prescriptions de contrats aidés par Vallée Sud Emploi étaient de 7 (1 PEC et 6 CIE).

E2C : L'École de la 2^{ème} Chance située sur le sud du département à Bagneux permet à des jeunes châténaisiens motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer un parcours facilitant la

construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle via un parcours de formation en alternance.

Apprentissage : Le développeur de l'apprentissage contribue à favoriser l'accès à l'apprentissage des publics cibles, avec une attention particulière aux premiers niveaux de formation. Pour y parvenir, le développeur de l'apprentissage mobilise les prescripteurs de son territoire, ainsi que l'ensemble des partenaires.

Médiation socioculturelle : En 2023, des actions de médiation socioculturelle sont financées pour prévenir l'exclusion. A titre d'illustration, l'association Insertion Développement Social Urbain est financée pour son action de médiation sociale et culturelle en direction des familles, jeunes adultes, personnes âgées, en grande difficulté (sociale, économique et/ou culturelle) habitant le quartier Cité jardin Butte rouge.

2. Favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois et des personnes vulnérables : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

IAE : Insertion par l'activité économique : Les SIAE font l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée maximale de trois ans avec l'État, le financement de ces structures s'articule autour d'une aide aux postes comprenant un montant socle et un montant modulé. Il existe actuellement 16 structures d'Insertion par l'activité économique sur le bassin Vallée Sud Grand Paris dont une sur la ville de Châtenay-Malabry, « Dinamic » une entreprise d'insertion spécialisée dans la réparation et la transformation de matériels sur roulettes, les travaux d'agencement et la fabrication de matériel en métal.

Les emplois francs : Il s'agit d'une aide financière à l'entreprise (toute entreprise, association et Société Économie Mixte située sur le territoire national) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi ou jeune résidant en QPV. L'objectif est de répondre aux discriminations territoriales en favorisant l'accès des résidents QPV à l'emploi durable.

Données du département : 248 Emplois Francs ont été acceptés en 2023 dans les Hauts-de-Seine selon l'adresse du demandeur d'emploi (DE), soit 60,7 % de l'objectif annuel de 409

Clauses d'insertion : L'État cofinance les actions de promotion des clauses sociales dans les marchés. La structure « Vallée Sud Grand Paris » porte un poste de facilitateur qui a pour mission de promouvoir les clauses d'insertion auprès des acheteurs de la commande publique et d'accompagner et conseiller les entreprises attributaires des marchés. Le facilitateur a ainsi accompagné et conseillé les entreprises attributaires de marchés publics sur les grands chantiers menés par la Ville de Châtenay-Malabry.

Point Conseil Budget : Les structures labellisées ont pour mission la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération.

3. Favoriser l'insertion des primo-arrivants : Actions visant à la reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle

Actions menées en matière d'accès aux droits sociaux : L'État a renforcé en 2023 les actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi des primo-arrivants, et les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Des porteurs de projets proposent leurs actions sur 18 communes du département. Un projet est porté à Châtenay-Malabry par l'association IDSU portant sur des formations de français langue étrangère.

Programme Agir : Programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement déployé à partir de 2024.

4. Renforcer le lien avec les entreprises locales

Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) : L'action « SARH » portée par « le GIP Vallée Sud Emploi » et financée par l'État, en apportant un appui RH de premier niveau aux TPE, contribue au développement économique des entreprises implantées dans la ville sur les volets recrutement, formation, gestion des salariés et GPEC.

Le réseau des entreprises s'engage dans les Hauts de Seine est financé par l'État afin de :

- Fédérer les entreprises – ainsi que les grands réseaux d'entreprises et partenaires – qui œuvrent pour une société inclusive.
- Créer des espaces de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant les outils et les moyens permettant à chacun d'agir à son échelle.
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent.

Découvertes des métiers : En facilitant la réalisation des immersions professionnelles : l'immersion professionnelle est une période courte, variable au sein d'une entreprise pour découvrir la réalité d'un métier aux côtés d'un professionnel. A Châtenay-Malabry, les TPE PME accueillantes référencées sur la plate-forme d'inclusion « Immersion facilitée » proposent de découvrir près de 98 métiers.

Engagements 2024 - 2030 de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-Seine

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Pour cela, elle organise notamment :

- le pilotage des politiques de santé publique : organisation de la veille et de la sécurité sanitaire ; anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires ; définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- La régulation de l'offre de santé : facilitation de l'accès aux soins de premier recours, autorisation et contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux ; qualité et sécurité des prises en soins.

Dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », l'ARS DT 92 s'engage sur les actions suivantes :

| ENGAGEMENTS | MOYENS MOBILISES | ECHEANCES |
|---|--|---|
| Organiser des campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé dans les QPV (thématiques à définir en fonction des besoins et des acteurs mobilisables) Ex : nutrition, activité physique, santé environnement, addictions,.... | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les coordonnateurs CLS pour travailler sur un programme d'intervention sur l'année dans les QPV - Communiquer le calendrier prévisionnel aux partenaires - Mobiliser les opérateurs santé - Mobiliser des réseaux des délégués du préfet, des services « ville » - Impliquer les associations de quartier dans la mobilisation des habitants | Nb d'actions dans l'année ou sur la période ? |
| Soutenir les actions en matière de santé mentale organisées dans les QPV | <ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'activité de la Maison des Adolescents du 92 : mise en place d'actions de permanences dans les QPV du sud du département - Identifier des structures d'accueil pour les permanences | Commune de Bagneux pour l'instant (en attendant d'obtenir des financements supplémentaires) |
| Associer l'ensemble des partenaires à l'animation des contrats locaux de santé et de santé mentale | <ul style="list-style-type: none"> - Partager le calendrier des réunions | Au moins 1 COPIL par an |

Engagements 2024 -2030 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine

La CPAM joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Dans le cadre du contrat « Engagement Quartiers 2030 », la CPAM s'engage sur les actions suivantes :

| ENGAGEMENTS | MOYENS MOBILISES | ECHEANCES |
|--|--|---|
| Participer aux campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé | <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le calendrier des évènements organisés par la CPAM aux partenaires - Communiquer les coordonnées des référents CPAM sur ces actions - Participer aux évènements santé et/ou d'accès aux droits organisés sur les territoires | En fonction de l'actualité |
| Être l'appui des relais sur le territoire pour faciliter l'accès aux droits dans le cadre du partenariat | <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des réseaux des CCAS ou des centres sociaux ou d'associations identifiées avec l'aide des délégués du préfet | Signature de convention de partenariat avec les CCAS pour l'utilisation de l'Espace Partenaires |
| Soutenir les actions en matière de santé portées par les associations | <ul style="list-style-type: none"> - Subvention des associations dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale menée par le Conseil de la CPAM | Appels à projet annuels (informations aux référents) |

Engagements 2024 - 2030 de la Banque publique d'investissement

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

1. Solutions de droit commun

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

2. Programmes spécifiques

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Émergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Engagements 2024 - 2030 de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonations de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour cofinancer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Engagements 2024 - 2030 de la CAF des Hauts-de-Seine

1. La CAF : un acteur incontournable de la cohésion sociale des quartiers

La Caf soutient les habitants des quartiers au quotidien par les transferts monétaires qu'elle apporte et les services aux familles qu'elle soutient. Ainsi, la Caf apporte à 65 % des habitants des quartiers des prestations familiales et/ ou sociales contre 47 % au niveau départemental en 2021. Ce sont ainsi 232 millions d'euros qui ont été versées à plus de 67 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, elle finance des services aux familles à destination des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs parents. En 2022, dans les 9 communes comportant un au moins un quartier prioritaire de la ville, ce sont 282 structures qui ont été soutenues pour un montant de 65 millions d'euros.

2. Le territoire : un outil au service de l'action de la CAF

Le Caf participe étroitement à la gouvernance territorialisée des politiques sociales en se coordonnant avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du social. Signataire des 9 contrats de ville, elle généralise de 2019 à 2023 les conventions territoriales globales sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, qui couvrent désormais 98 % des habitants. Ces contrats, signés à l'échelon communal, s'adaptent au plus près des besoins du territoire pour développer le service aux populations, en fonction des priorités politiques locales.

Ces conventions territoriales globales s'inscrivent dans le cadre plus large du schéma départemental des services aux familles, renouvelé en 2021, qui coordonne l'ensemble des acteurs du social sous l'impulsion du préfet. La convention d'objectifs et de gestion, signée en juillet 2023 entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales et qui fixe les orientations des Caf jusqu'en 2027, renforce la dynamique territoriale. Elle dédie, pour la première fois, une fiche thématique spécifique au renforcement de l'impact sur les territoires, en amplifiant leur coopération avec tous les partenaires locaux, que ce soient les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les autres branches de la sécurité sociale, les associations...

3. Agir pour les quartiers, une ambition renouvelée pour la CAF

3.1 Agir pour les quartiers

3.1.1 *Développer des offres proactives et différenciées pour lutter contre le non-recours aux droits*

Dans une démarche d'"aller vers", la Caf contacte les allocataires pour les inviter à faire valoir leurs droits à une nouvelle prestation à laquelle ils pourraient prétendre ou à faire les démarches permettant d'éviter toute rupture de droits. Elle contribue à l'animation d'un réseau de partenaires d'accueil et d'inclusion numérique, dont les France Services. Elle participe, sous l'impulsion du département, au dispositif d'accès aux droits itinérant, la Caravane solidaire, qui se déplace dans les différents quartiers des Hauts-de-Seine. La Caf cible particulièrement les familles monoparentales particulièrement fragilisées, à qui elle propose, à la suite d'un deuil, d'une séparation ou d'une naissance, une offre d'accompagnement social. Pour être au

plus près des familles, les travailleurs sociaux de la Caf reçoivent dans des permanences au cœur des centres sociaux des quartiers.

3.1.2 Promouvoir des services de proximité auprès des familles pour lutter contre les inégalités et l'isolement

La Caf soutient le développement de services de proximité dans les quartiers pour accompagner les familles tout au long de leur parcours, de la petite enfance à la jeunesse, de la parentalité à l'animation de la vie sociale. Elle est attentive à développer l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs et aux vacances des enfants, des jeunes et des familles des quartiers. Elle accompagne plusieurs associations organisant des ateliers en « pied de cité » à destination des enfants mais aussi des sorties en famille pendant les vacances auprès des plus précaires. Elle soutient les jeunes dans leurs projets vers l'autonomie et la citoyenneté.

3.2 Agir avec les quartiers

3.2.1 Co-construire un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé

La Caf, par sa fonction d'agrément des projets des structures d'animation de la vie sociale, valorise la méthodologie d'intervention des centres sociaux et espaces de vie sociale, basée sur le diagnostic des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité. Les Hauts-de-Seine comptent 21 centres et 3 espaces de vie sociale dans les 19 quartiers, avec au moins une structure pour chaque quartier. La Caf soutient la pérennisation et le renforcement de l'action des centres sociaux, positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sociales territorialisées. Elle anime, avec la Préfecture, la démarche des « pactes de coopération », démarche avec les partenaires financeurs sur une base pluriannuelle. 3 à 6 centres sociaux des quartiers rejoindront la démarche en 2024, portant leur nombre à plus de 10.

3.2.2 Les centres sociaux en pactes de coopération

Le pacte de coopération est un accord partenarial pluriannuel fondé sur :

- un diagnostic partagé des enjeux sociaux prioritaires d'un territoire ;
- un projet social co-construit entre les institutions et les acteurs du centre social ;
- et, un engagement des financeurs concernant les conditions générales de réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un instrument qui permet de faire vivre la citoyenneté de proximité et d'organiser les articulations avec les services des institutions partenaires. Les partenaires, réunis au sein du comité directeur des services aux familles, ont acté comme enjeu prioritaire le déploiement progressif de la démarche "pacte de coopération", sur proposition du comité technique « animation de la vie sociale et accès aux droits ».

3.2.3 Soutenir les initiatives innovantes adaptées aux besoins des publics des territoires les plus fragiles.

À l'écoute des besoins des partenaires et des familles, la Caf développe son rôle de portage de projets innovants répondant aux besoins particuliers des familles dans les quartiers. Dans le domaine de la petite enfance, elle soutient l'expérimentation à venir de modes d'accueil alternatifs dans 3 centres sociaux du département, permettant à la fois la socialisation des tout petits et un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale pour leurs parents.

Elle porte une attention particulière aux initiatives autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et de la transition écologique et solidaire pour favoriser l'engagement et augmenter l'impact des projets sur les territoires.

4. Agir ensemble, la condition de la réussite

La Caf dispose d'une connaissance fine des territoires et des publics qui s'appuie sur son système d'information décisionnel et l'expertise des équipes pluridisciplinaires qui la composent. Son action, pour et avec les quartiers, s'envisage nécessairement dans un cadre partenarial, fondé sur une démarche d'analyse partagée, de construction d'un plan d'actions commun et de contractualisation d'engagements réciproques, seule démarche qui permettra de garantir la cohérence et la pérennité des politiques menées auprès des habitants des quartiers.

Engagements 2024 - 2030 du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre une politique de solidarité à l'échelle de son territoire et notamment au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui font partie des publics aidés (1).

Le Département conduit également une politique volontariste en faveur de la jeunesse et en matière de prévention déployée à l'échelle des Hauts-de-Seine, dont les QPV (2).

Enfin, le Département mobilise des crédits d'investissement et conduit une action spécifique en faveur des QPV au moyen d'un soutien financier au profit d'initiatives locales et dans le cadre du renouvellement urbain (3).

1. L'intervention du Département en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de solidarité

a) Une offre de services polyvalente et de proximité mise en place dans toutes les Communes

Le Département déploie une offre polyvalente de services dans le domaine de la solidarité à laquelle l'ensemble des publics des QPV ont accès. Cette offre de services comporte des actions d'information, d'accompagnement, d'ouverture aux droits et d'orientation des personnes vulnérables et des publics précaires.

Ce sont 14 Pôles sociaux territoriaux qui offrent ces services dont 7 sont implantés dans des communes comportant un QPV. Cette offre de services s'appuie en outre sur un maillage territorial de centres de Protection maternelle et Infantile (PMI) dont 18 d'entre eux se situent dans des Communes comportant un ou plusieurs QPV.

Enfin, l'offre de solidarité se déploie également au moyen de la « Caravane solidaire », dispositif « d'aller-vers » les publics les plus éloignés et précaires, déployé sur l'ensemble du territoire départemental et notamment dans les QPV.

Le Département s'est engagé dans une démarche de modernisation de ses implantations territoriales afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses usagers.

Le Département s'est engagé dans une démarche de renforcement de ses ressources humaines dédiées aux missions de solidarité.

b) Les dispositifs en faveur des publics les plus précaires

➤ Le financement du RSA et l'accompagnement des bénéficiaires

Le Département assure le financement du Revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires.

Les Hauts-de-Seine comptaient 29 867 foyers allocataires du RSA à la fin de l'année 2023, soit 52 940 personnes couvertes. Ces allocataires bénéficient également d'un accompagnement.

L'emploi étant au cœur des enjeux de précarité, qu'il s'agisse des habitants des QPV ou non, le Département met en œuvre une politique puissante d'insertion professionnelle en particulier par l'intermédiaire du GIP Activity exclusivement dédié à cette mission.

Le FSE+ est l'un des outils mobilisés par le Département dans le cadre de cette politique.

Le Département, en complément de sa politique en faveur de l'insertion, s'appuie sur la stratégie européenne pour l'emploi. Il assume le rôle d'organisme intermédiaire depuis le 24 mars 2022. A ce titre, il pilote et gère par délégation de l'Etat une enveloppe de crédits du Fonds Social Européen+ (FSE +) d'un montant de 14,5 M€ sur la durée de la programmation (2021-2027). Au travers d'appels à projets, ces fonds soutiennent des projets menés par le Département et les acteurs locaux de l'inclusion.

Son intervention s'adresse à 7 types d'actions éligibles :

- accompagnement personnalisé et adapté vers l'emploi ;
- levée des freins périphériques au retour à l'emploi ;
- ingénierie et de coordination des acteurs de l'insertion ;
- intégration sociale touchant les domaines de la grande précarité, de la remobilisation et de l'accès aux droits ;
- protection des enfants à risque ou en situation d'exclusion ;
- soutien à l'accès et au maintien dans le logement, ;
- prévention et lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales y compris en ligne.

➤ La politique sociale du logement

Le Département assure la gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) dont bénéficient notamment les habitants des QPV. Ce dispositif d'aide financière est mobilisé à destination des alto-séquanais en difficulté transitoire pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il est mobilisable en dernier recours, lorsque toutes les aides au logement ont été sollicitées. Il s'adresse à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Le FSL est financé à 75 % par le Département mais aussi par d'autres partenaires tels que les Communes, les CCAS, les bailleurs sociaux, la Caf, les fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE), les distributeurs d'eau et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

En 2023, 6 111 aides personnelles ont été accordées au titre du FSL et 991 foyers ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL), dont 297 avec mise à disposition d'un logement temporaire d'insertion.

Dans le cadre de sa politique sociale du logement, le Département contribue également à la prévention des expulsions locatives.

L'ensemble des outils de la politique sociale du logement sont mobilisés en faveur des habitants des QPV, le logement étant un enjeu central en matière de lutte contre la précarité.

Le Département s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la politique sociale du logement pour laquelle le FSL a été particulièrement mobilisé au cours de ces dernières années.

b) La politique en faveur de l'enfance et de la parentalité

➤ La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Comme indiqué ci-avant, un maillage renforcé vise à déployer une action de proximité en direction de la petite enfance à travers la PMI.

La mise en œuvre de la PMI recouvre notamment :

- le suivi du développement de l'enfant (consultations médicales, vaccinations, visites à domicile de la puéricultrice en cas de besoin, bilans de santé des 3 à 4 ans, accueils parents nouveau-né après la sortie de maternité entretiens, avec un psychologue) ;
- l'organisation d'actions collectives ciblées au sein des services de PMI : accueils parents - enfants ou assistant maternel-enfant, préparation à la naissance, les rencontres futurs parents et carrefours allaitement, par exemple.

➤ Le financement des établissements d'accueil du jeune enfant et leur contrôle

Le Département finance les crèches municipales et les crèches associatives. Ces équipements offrent un service permettant de favoriser la socialisation des enfants et de soutenir les familles. Ce type de service a par ailleurs un effet émancipateur pour les femmes et joue un rôle d'investissement social.

En 2023, le Département a consacré une enveloppe totale de 5,1 M€ en faveur de ces établissements municipaux situés dans des Communes comportant au moins un QPV. Ces équipements municipaux représentent 4 250 berceaux environ.

De manière volontariste, le Département se mobilise massivement en faveur du financement des crèches. Ce soutien vise à répondre à l'enjeu stratégique que comporte le maintien et le développement de ce type d'offre pour les publics précaires ou vulnérables, dont ceux habitant en QPV.

c) Des actions thématiques

Le Département met également en œuvre un ensemble de dispositifs en direction des publics fragiles. Ces actions thématiques couvrent un champ très large et sont en général déployées avec des partenaires associatifs. Sont notamment concernés les domaines suivants :

- la santé, avec par exemple le « bus santé-femme » de l'Institut des Hauts-de-Seine qui se déplace notamment dans les QPV ;
 - la précarité alimentaire, à travers l'aide apportée notamment aux « Restos du cœur » ;
 - la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif « femmes victimes de violence », et la promotion de l'égalité femme-homme ;
 - la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes ;
 - l'intégration des femmes issues de l'immigration, à travers le réseau des Ecoles françaises des femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine ;
- l'accompagnement des jeunes filles au moyen notamment de l'action « Toutes culottées » destinée à lutter contre la précarité menstruelle.

2. L'intervention du Département en direction des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse et de la prévention

a) Des actions déployées à tous les niveaux de la chaîne de prévention

Le Département mène une politique de « droit commun » étoffée dans le domaine de la prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans. Si les jeunes des QPV font partie des publics prioritaires, cette politique concerne l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, les besoins en ce domaine n'étant pas exclusivement centrés sur lesdits quartiers.

Ce sont des actions déployées à tous les niveaux, depuis l'animation en direction d'un public large (sport, culture) jusqu'aux solutions curatives ou de lutte contre la récidive (en lien notamment avec le SPIP). Certaines sont menées sous l'égide du Département, d'autres avec des partenaires associatifs.

Dans le cadre de cette politique, le Département mobilise 147 Equivalents Temps Plein (ETP) au sein de ses effectifs et 23 M€ par an (hors financement des ETP). Parmi cette action globale, le Département porte particulièrement les trois politiques suivantes.

b) La prévention spécialisée et la prévention socio-éducative

La prévention spécialisée, dont la mission est d'assurer le suivi individualisé de jeunes en difficulté de 11 à 25 ans, relève des compétences obligatoires de la Collectivité départementale et constitue l'un des volets de l'aide sociale à l'enfance.

Le Département conduit son action de lutte contre l'exclusion des 11-25 ans au travers du financement de 11 associations de prévention spécialisée et de 5 associations de prévention socio-éducative qui interviennent en grande majorité dans les Communes comportant au moins un QPV.

Une enveloppe financière d'un montant de 12,3 M€ est consacrée chaque année à la mise en œuvre de cette compétence par la subvention d'associations habilitées ou de communes du territoire, et près de 240 ETP y sont consacrés parmi les partenaires du Département qui portent ces actions.

c) La médiation éducative

Le dispositif départemental des médiateurs éducatifs intervient directement au sein des Collèges en faveur des jeunes de 11 à 16 ans notamment pour prévenir les phénomènes de violence. Ce dispositif s'appuie au quotidien sur l'action de près de 85 agents départementaux présents dans 74 collèges publics du territoire. Parmi ces professionnels, 42 interviennent au sein de 31 collèges publics situés au sein d'un QPV ou à proximité immédiate.

Cinq fonctions structurent les missions des médiateurs éducatifs du Département :

- veille et prévention (désamorcer les petits conflits naissants et anticiper sur des difficultés à venir) ;
- gestion d'événements conflictuels (crises et conflits issus de situations individuelles ou collectives) ;
- accompagnement et suivi d'élèves en difficulté (écoute, orientation vers des interlocuteurs relais, activité d'aide) ;
- activités de concertation et de restitution (répondre aux besoins des équipes, participer aux instances, rendre compte à la direction) ;
- activités de conduite de projets éducatifs et d'animation d'ateliers (les actions en direction des élèves sont conduites avec les équipes du collège et en partenariat avec les acteurs locaux : villes, associations de quartier, partenaires institutionnels).

d) La prévention de la délinquance

Le Département s'est doté depuis 2005 d'un programme de soutien aux initiatives locales visant à financer des projets de prévention de la délinquance. Ce programme accompagne en moyenne chaque année 32 communes pour 230 projets, dont une partie bénéficie aux publics des QPV. Il renforce et complète le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Ce programme priorise cinq thématiques de financement qui se déclinent comme suit :

- **Laïcité et valeurs républicaines :**
Promouvoir les valeurs républicaines et la participation citoyenne ;
Lutter contre toute forme de radicalisation ; encourager l'éducation à la mémoire des événements historiques à destination d'un public non sensibilisé à ces questions ;
- **La prévention de l'exclusion :**
Permettre un accès égal et effectif au droit ;
Soutenir la prise en charge des collégiens exclus et lutter contre la rupture scolaire ;
Prévenir la récurrence et permettre la réinsertion des personnes placées sous-main de justice.
- **L'égalité entre les femmes et les hommes :**
Promouvoir l'égalité femmes/hommes ;
Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- **Prévention des comportements à risque :**
Prévenir les conduites addictives et les conduites à risques, notamment liées aux usages des réseaux sociaux ;
Agir contre la délinquance routière (rodéos, conduites sous emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants, etc.) ;
Mettre en place des Points Ecoute Jeunes ;
Améliorer le lien entre les adolescents et leurs parents ;
Prévenir les comportements violents (rixes, harcèlement, cyberharcèlement) ;
Améliorer le lien entre population et institutions (notamment avec les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers).
- **Accompagner la Gouvernance et la réalisation de diagnostics :**
Réalisation d'études locales menées dans le cadre des Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ainsi que des CLSPD ;
Financement du poste de coordonnateur CLSPD.

En 2023, le Département a apporté un soutien financier à ces actions pour un montant total de 1,2 M€, dont environ 400 000 € ont été fléchés en faveur des Communes comportant au moins un QPV.

La politique de prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans est une priorité inscrite dans l'agenda du Département pour les années à venir.

3. La mobilisation de crédits spécifiques et des crédits d'investissement en faveur des quartiers de la politique de la Ville

a) Le soutien financier aux initiatives locales

Signataire des contrats de ville, le Département intervient en soutien des programmations communales inscrites dans le cadre de la politique de la ville. Cette intervention en faveur des Communes et des associations locales opérant dans les QPV repose sur deux axes prioritaires :

- l'insertion des publics en difficulté ;
- la réussite éducative, notamment celle des collégiens.

Les actions soutenues visent à répondre aux objectifs détaillés annuellement par le Département. A titre d'exemple, ces objectifs étaient en 2023 les suivants :

- lutter contre la fracture numérique ;
- promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques » ;
- porter une attention toute particulière aux jeunes âgés de 11 à 24 ans ;
- favoriser l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier ;
- promouvoir la professionnalisation des structures et la concentration de l'intervention départementale sur un nombre limité d'actions ;
- poursuivre le travail engagé en matière de suivi et d'évaluation.

En 2023, 220 actions conduites localement ont bénéficié du soutien du Département au titre de la politique de la ville, dont 122 en faveur de l'insertion des publics en difficulté et 98 en faveur de la réussite éducative, en particulier celle des collégiens alto-séquanais.

Le Département a consacré une enveloppe financière d'un montant total de 1,9 M€ à ce dispositif.

b) Le dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine »

Au moyen du dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » voté en 2021 et doté d'une enveloppe financière de 150 M€, le Département soutient les projets urbains relevant des quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mais également tout autre quartier présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants. Il contribue à résorber les déséquilibres territoriaux.

Les axes prioritaires définis par le Département sont les suivants : l'inclusion sociale, l'accessibilité, la mixité sociale, la diversification fonctionnelle et la transition énergétique.

Trois quartiers NPNRU ont été financés à ce jour (Pierre plate à Bagneux, Agnettes à Gennevilliers et Parc sud à Nanterre) pour un montant correspondant à 35,3 M€ d'engagement.

Un QPV, non retenu par l'ANRU, fait l'objet d'un projet de requalification par le bailleur départemental Hauts-de-Seine habitat : ce sont 6,8 M€ d'aides qui ont été attribués en faveur du quartier Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux.

c) La mobilisation des enveloppes inscrites dans les contrats de développement

Le Département met en œuvre une politique de soutien aux Communes pour l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité de leur territoire. Cette politique se traduit par l'élaboration de contrats de développement triennaux dont le volet en investissement permet d'accompagner les Communes dans le développement ou la modernisation des services publics locaux, dont l'implantation peut en fonction des besoins se situer dans les QPV.

C'est ainsi que 20 équipements (scolaires, sportifs, ...) sont en cours de réalisation et sont financés pour un montant de 34,2 M€.

Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements Quartiers 2030 (quantitatif et impact)

Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Prévue par la loi, l'évaluation du contrat d'engagement 2024-2030 comprend deux étapes, à mi-parcours et en fin de parcours. L'évaluation à mi-parcours du contrat d'engagement a pour objectif de mettre à jour l'état des lieux du quartier prioritaire « Cité Jardins », de mobiliser l'ensemble des partenaires signataires et porteurs de projets du contrat, d'orienter les interventions sur les problématiques les plus essentielles et de se donner les moyens, à l'issue du contrat, de mesurer les avancées en y associant les habitants.

L'évaluation à mi-parcours du contrat d'engagement a pour objectif, d'une part d'assurer le suivi et l'évaluation des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la programmation définie par le contrat et d'analyser l'avancement des d'actions et d'autre part, d'apprécier le fonctionnement, la mise en œuvre du contrat et l'impact de l'ensemble des actions.

Par ailleurs, elle doit permettre de confronter les résultats aux objectifs initiaux et de mesurer les écarts éventuels et les réajuster si besoin, afin d'obtenir les résultats attendus dans le cadre des axes prioritaires définis par l'Etat.

Ainsi l'évaluation permettra d'apprécier les résultats vis-à-vis de la stratégie initiale.

Pour être pertinente, l'évaluation ne pourra se limiter aux données produites par la ville mais devra concerner l'ensemble des partenaires signataires et porteurs de projets du contrat.

Méthodologie de l'évaluation :

La méthode de l'évaluation sera effectuée en deux étapes :

- Une première étape de définition des objectifs prioritaires et des actions associées pour chaque axe défini par le contrat d'engagement ;
- Une seconde étape de proposition des indicateurs de mesure en lien avec ces objectifs et actions.

L'évaluation ne peut pas concerner l'ensemble des actions du contrat d'engagement mais uniquement les priorités stratégiques. L'objectif est d'identifier collectivement (avec les partenaires signataires, porteurs de projets et habitants) les objectifs principaux et de sélectionner les questions jugées essentielles. Chaque objectif prioritaire sélectionné est ensuite décliné en action à évaluer.

Les thématiques à évaluer doivent être liées aux priorités du contrat d'engagement :

- Emancipation : éducation, santé, jeunesse et parentalité ;
- Plein emploi pour les habitants des QPV : Point insertion/PRIJ, aide à la création d'entreprise et développement économique ;
- Tranquillité et sécurité publiques : prévention de la délinquance, récidive et déploiement de la vidéo-surveillance ;
- Habitat : cadre de vie et renouvellement urbain, GUSP.

D'autres thématiques devront être traitées de manière transversale tels que le lien et l'accompagnement social, l'accès aux droits, etc.

Définition des indicateurs de mesure et des sources :

A partir des thématiques prioritaires et des actions associées, la seconde étape consistera à identifier et proposer des indicateurs de mesures. Ces indicateurs ont pour but de suivre les réalisations du contrat d'engagement chaque année, l'effectivité de ces réalisations ainsi que l'efficacité des actions retenues en mettant en regard les objectifs définis et les résultats.

Il s'agit également d'apprécier la mobilisation effective des différents services de l'Etat et du droit commun (Education nationale, France travail/Mission Locale, préfecture, SIG Politique de la ville et ANCT politique de la ville...) afin de permettre des échanges bilatéraux auprès des producteurs de données statistiques et ciblées par territoire, commune et quartier QPV, cela afin de préciser certains indicateurs et affiner au plus juste les effets et impacts sur le territoire et les habitants du QPV.

Trois types d'indicateurs essentiels :

- Des indicateurs de suivi : qui rendent compte de la mise en œuvre des actions (exemple : nombre d'actions au vu des axes et thématiques, nombre de projets, de prestations, etc.) ;
- Des indicateurs de résultats : qui rendent compte de mesures chiffrées, notamment sur le public bénéficiaire (exemple : nombre et part des habitants du QPV ayant bénéficié d'un dispositif ou d'une action) ;
- Des indicateurs d'impact : qui traduisent l'impact sur le moyen et long terme (exemple : impact du dispositif parcours d'insertion socio-professionnelle d'un bénéficiaire).

Les indicateurs ci-dessus sont des indicateurs de réalisation et de résultat qui permettront de mesurer la mise en œuvre des différents axes, des thématiques qui en découlent et de quantifier la mobilisation des actions en faveur des habitants du quartier prioritaire.